

Compte-rendu intégral Atelier en ligne Mercredi 29 juillet 2020

SALLE/ADRESSE :	Atelier en ligne
PARTICIPANTS :	20 personnes
DÉBUT > FIN :	10 h 30 – 12 h 30 (durée du REC : 2 h 26)
QUESTIONS-RÉPONSES :	

CPDP

M.	Francis	BEAUCIRE	Président de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Martine	BARTOLOMEI	Membre de la Commission particulière du débat public
M.	Gilles	VRAIN	Membre de la Commission particulière du débat public

Intervenants :

M.	Damien	LEVALLOIS	Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire
M.	Jacques	FRÉMAUX	RTE
M^{me}	Sarah	MAUGER	Citoyenne
M^{me}	Véronique	MARTIN	Citoyenne
M.	Eloi	ASSELINE	Citoyen
M^{me}	Laure	CASTAING	Citoyenne
M.	Nicolas	BERGELIN	Citoyen
M^{me}	Éléonore	ASSELINE	Citoyenne
M^{me}	Yara	CHAKHTOURA	Vattenfall
M.	Matthieu	MONNIER	FEE
M^{me}	Camille	SENN	EDF Renouvelables
M^{me}	Anne	GEORGELIN	SER
M^{me}	Claire	LEVALLOIS	Société SINAY
M^{me}	Cécile	PAPILLON	Citoyenne
M.	André	BERNE	FNE Normandie
M^{me}	Françoise	LETERRIER	Élue locale
M.	David	PROTHAIS	Animateur



M. David PROTHAIS, Animateur

[début manquant]... etc., il vous parlait, mais maintenant il va plutôt chatter pour vous aider via la fonction « converser » s'il y a des soucis. Il y a également Sofia et Clémence à mes côtés, qui assurent un petit peu la régie, et qui m'accompagnent pour la projection des supports et pour le lancement de certaines fonctionnalités interactives. Cette équipe, elle est missionnée. Notre équipe, elle est missionnée par la Commission Particulière du Débat Public, qui organise ce débat, dont nous avons plusieurs membres – j'allais dire autour de la table, mais autour de la table virtuelle. Nous avons Francis BEAUCIRE, qui est Président de cette Commission, que vous voyez dans la liste également des participants, ainsi que Gilles VRAIN et Martine BARTOLOMEI. Donc, trois membres de la Commission. Cette Commission, elle est chargée – elle se présentera, elle vous présentera un petit peu le débat tout à l'heure, mais elle est chargée d'organiser ce débat en toute indépendance et neutralité, par rapport à une maîtrise d'ouvrage : la DGE. Donc, le Ministère de la Transition écologique est aussi représenté, et pourra répondre à vos questions : nous avons Damien LEVALLOIS ici présent qui peut répondre à vos questions sur le projet qui est mis en débat. Et nous avons également, normalement, nous attendons Jacques FRÉMAUX – je ne sais pas si c'est le Jacques que nous venons d'accueillir, je ne vois pas dans son nom.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

C'est bien ce Jacques.

M. David PROTHAIS, Animateur

D'accord. Jacques, je vous invite à vous renommer pour préciser à la fois votre organisme et votre nom, mais c'est Jacques FRÉMAUX, de Réseau de Transport d'Électricité, qui est aussi co-maîtrise d'ouvrage de ce projet. Voilà un petit peu pour les intervenants principaux. Et puis, vous êtes un certain nombre de citoyens et d'acteurs économiques, et de membres d'associations à être présents aujourd'hui pour cet atelier numérique. On aura l'occasion de revenir un peu sur... avoir un petit temps pour faire connaissance dans le cadre de cet atelier.

Ce que je vous propose, c'est qu'on prenne un petit peu pour nous assurer que tout va bien de notre côté d'un point de vue technique, et puis pour attendre les derniers participants avant de démarrer. Il est 10 h 33, on va attendre au moins jusqu'à 10 h 40. N'hésitez pas à nous solliciter, par chat ou audio, là on est encore en petit comité, si vous avez des difficultés particulières, avant qu'on démarre. Voilà, j'espère que c'est clair. Je vous présenterai bien sûr un déroulé, etc., dans quelques minutes.

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

J'avais, moi, une question à poser, parce que je ne vois pas où il y a la fonction « lever la main », donc je la lève comme ça. Et puis, sur le chat, je ne vois pas comment on peut envoyer des messages, parce que j'ai le chat ouvert, mais je ne vois pas de bouton pour envoyer les messages.

M. David PROTHAIS, Animateur

Alors, Mathieu va vous en parler, mais normalement sous le chat, vous avez une petite boîte où il y a écrit « saisir le message ici », et vous pouvez mettre un message.

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Oui, mais je n'ai pas la fonction « rentrer ».

Mme Sofia ALIAMEY, Animatrice

Vous pouvez cliquer sur « entrée », normalement, pour envoyer votre message, et il s'envoie automatiquement.

M. Matthieu BARS, Support technique

Avec le clavier, uniquement.

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Enter, OK. Bon, d'accord. Et sinon, pour lever la main, c'est comment ?



M. Matthieu BARS, Support technique

Alors, en fait, à droite, vous avez la liste des participants, et sous le dernier nom, vous avez trois boutons : inviter, me mettre en sourdine, et lever la main.

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Sous le dernier mot ?

M. Matthieu BARS, Support technique

Voilà, sous la liste du dernier participant, vous devez normalement voir ces trois boutons-là, qui sont sur fond gris : inviter, me mettre en sourdine, et lever la main. C'est celui de droite, qui est « lever la main », qui permet de se manifester. Je ne sais pas si vous le voyez ?

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Oui, je vois. OK, bon, merci.

M. David PROTHAIS, Animateur

Bravo, on voit votre main levée, et c'est parfait.

Nous sommes 18, je crois que nous avons une vingtaine d'inscrits, plus l'équipe, donc nous devrions pouvoir monter à peu près à 25-26 participants. Donc, je vous propose, comme je vous le disais, d'attendre jusqu'à 10 h 40, mais de ne pas partir trop tard pour ne pas pénaliser le programme de la réunion, puisque vous êtes déjà, la plupart, tout à fait ponctuels et à l'heure, donc je pense qu'on va essayer de partir assez rapidement.

Dans ces quelques minutes d'attente, vous l'avez fait, la plupart d'entre vous l'ont déjà fait, mais on vous invite effectivement à vous nommer, comme ça on sait qui parle, et d'où, en précisant éventuellement votre commune de résidence. Et puis, autour de la table, il y a aussi un certain nombre d'acteurs ou de membres d'associations, vous l'avez fait également, nous conversations avec vous, Monsieur BERNE, et vous avez indiqué que vous êtes de France Nature Environnement, donc je vais inviter également les autres acteurs éventuellement économiques à préciser de quel organisme... enfin, quel organisme ils représentent. Peut-être que, Martine, également, si c'est possible, indiquer « Commission Particulière du Débat Public », pour bien vous identifier en tant que membre. Je vois que Gilles et Francis l'ont précisé. Voilà, c'est pour qu'on puisse savoir un petit peu qui fait quoi. Vous avez vu, nous, nous avons précisé « animation », nos prénoms, noms, et villes d'origine. Enfin, d'origine, de résidence.

L'occasion de vous dire également que si vous avez des problèmes de son, vous avez aussi un numéro de téléphone que vous pouvez utiliser. Il y a Sarah qui, me semble-t-il, utilise ce dispositif, donc elle nous voit, et elle a aussi le téléphone, qui a le mérite d'avoir une stabilité de connexion souvent un peu meilleure que certaines connexions internet. Donc, c'est l'occasion : si au cours de la réunion, pour une raison X ou Y, votre connexion flanche un peu. Vous pouvez d'ailleurs désactiver votre vidéo ou activer votre vidéo en fonction de flux ; ça peut aider parfois la connexion à se stabiliser. Et sinon, utiliser le téléphone, si vous souhaitez une meilleure qualité d'écoute ou s'il y a un problème de connexion.

Je crois qu'on est un peu stable sur les 18 participants, donc je pense que la plupart des gens sont arrivés. Je ne sais pas ce que vous en pensez, Gilles, Francis, Martine, mais peut-être qu'on peut démarrer ?

Mme Martine BARTOLOMEI, Commission Particulière du Débat Public

Oui, oui. On peut démarrer.

M. David PROTHAIS, Animateur

Si ça vous convient. Et puis, si des gens arrivent en cours de route, j'inviterai Matthieu, Sofia et Clémence à les accueillir plutôt par chat pour qu'ils puissent prendre en chemin la réunion. Alors, si ça convient à tout le monde, je vous propose de démarrer.

Rapidement, pour vous proposer le programme, les grandes lignes du programme : c'est un atelier numérique sur un débat – vous connaissez probablement le contexte, mais on prendra le temps de le préciser, on a un petit temps d'introduction pour vous donner des éléments de contexte, mais globalement, il y a trois temps qui vont structurer notre échange :

- Dans un premier temps, on va revenir, on va avoir un temps d'échanges sur vos points de vue sur un ou de nouveaux parcs éoliens en Manche, avec un point d'interrogation. C'est là où le



débat, vraiment, se pose. La question, c'est : est-ce qu'il faut 0, 1 ou plusieurs ? Avec quelle ambition ? On va revenir sur une vingtaine de minutes sur ce que vous pensez de ce projet, et comment vous voyez l'installation de parcs éoliens en Manche. On est là pour accueillir vos points de vue, dans toute leur diversité : c'est l'objet du débat public. Comme je vous le disais, il est mené par une Commission indépendante et neutre, donc on est là pour en discuter librement ;

- Dans un second temps un peu plus long, on va creuser une question un peu ardue, qui va mériter une présentation de cartes sur lesquelles on aura l'occasion de s'appesantir et de creuser, sur les zones maritimes qu'il faudrait privilégier pour les accueillir. S'il y a des nouveaux parcs, où faudrait-il les faire ? Ou à l'inverse, là où il ne faut vraiment pas en faire. C'est-à-dire quelles zones il faut protéger ? On va pouvoir discuter de ça à partir de cartes qui vous seront présentées. Et ces cartes, elles ne viennent pas de nulle part, elles viennent notamment d'un outil actuellement en ligne qui recueille des contributions d'internautes, qui répondent déjà à cette question, et la Commission en a tiré un certain nombre de tendances. Pour vous dire, voilà, il y a plusieurs familles de localisations, ou d'exclusions, dont on va discuter. Et ce sera l'occasion pour vous de réagir et de faire part de vos propres observations, si vous êtes plus ou moins d'accord avec ces propositions, ou si vous en avez d'autres, etc. Donc, ça, c'est le cœur du sujet, c'est le cœur du débat aussi, pour cette phase du débat – le débat, il se poursuit jusqu'au 19 août, on est dans les dernières semaines, et c'est une question sur laquelle il est attendu que la Commission puisse faire état de vos observations ;
- Et enfin dans un troisième temps, qui va être un petit peu court parce que le programme est copieux, on va se focaliser sur les recommandations que la Commission Particulière pourrait faire à l'État et à Réseau de Transport d'Électricité – donc, les porteurs du projet dont je parlais tout à l'heure. Là, ça fait partie aussi un petit peu de la feuille de route de la Commission de pouvoir formuler un certain nombre de recommandations sur ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut pas faire. Et on n'aura peut-être qu'un temps court pour parler de ça, mais on essaiera de partager un certain nombre d'observations déjà recueillies. Et on vous invitera à contribuer, déjà pendant le temps de la réunion, pendant les dix minutes qui nous sont accordées, ou éventuellement à l'issue de l'atelier, de nous envoyer une petite note pour contribuer à l'exercice. La Commission, elle est vraiment là pour recueillir votre parole.

Voilà un petit peu le programme dans ses grandes lignes. Les règles du jeu : je vous propose qu'on se donne les règles du jeu et qu'on les partage, c'est important ; on est réuni pendant deux heures, jusqu'à 12 h 30, et il y a un certain nombre de principes qu'il nous faut collectivement respecter. J'en parlais tout à l'heure, il y a une liberté totale d'expression : tous les points de vue peuvent être exprimés – favorables, défavorables, très favorables, très défavorables, peu importe, on est là pour s'écouter les uns les autres, avec bienveillance, avec respect de la parole de chacun. On n'est pas là pour juger le point de vue des uns et des autres, mais plutôt de confronter les arguments, de les recueillir, d'en prendre note. C'est important. Et ce respect, cette bienveillance, bien sûr, il faut qu'on la partage, il faut que vous la partagiez entre vous, entre citoyens, acteurs économiques et associations, mais aussi avec les intervenants, et si possible avec l'animateur. Je veux bien ne pas m'exclure du groupe de ce point de vue-là, et que tout le monde fasse preuve d'une bienveillance collective.

On a un temps qu'on veut quand même assez limité, de deux heures. C'est déjà long, deux heures, mais c'est aussi court pour avoir ces échanges, donc on va essayer de faire preuve de concision et respecter le temps de chacun, et puis de distribuer la parole pour que chacun ait l'occasion de s'exprimer. Ce n'est pas toujours facile de prendre la parole dans ces ateliers ; parmi vous, il y a des bavards, des gens un peu moins bavards, on va essayer de donner l'occasion à chacun de s'exprimer.

Principe de transparence. C'est pour cela qu'on vous demande de préciser votre nom et votre prénom. La réunion est enregistrée, c'est une réunion publique. Elle est dans un format numérique, c'est un peu inédit, c'est lié bien entendu notamment en partie à la crise sanitaire qui incite à investir ce genre de formats. Mais c'est aussi l'occasion de pouvoir participer depuis des territoires plus éloignés qu'une présence physique si la réunion avait eu lieu à Fécamp, à Caen ou à Rouen. On en parlera, vous venez de régions un peu différentes. En tout cas, la réunion est enregistrée et les archives seront publiées sur le site du débat, pour laisser une trace, pour que les autres participants puissent voir ce qui s'est dit dans cette réunion.

Principe d'inclusion. On est là pour recueillir avant tout la parole des citoyens, donc on va favoriser aussi les interventions de citoyens par rapport à d'autres acteurs économiques ou associatifs, qui ont d'autres tribunes dans le débat public. Tout le monde a la parole, bien sûr, mais vu que nous sommes un peu



nombreux, on vous propose un petit principe de primeur à la parole citoyenne – c’est au cœur du débat public que de recueillir cette parole, même si nous sommes d’ailleurs tous citoyens autour de cette table.

Voilà. Est-ce que vous avez des objections par rapport à ces règles ? Ou est-ce qu’on peut collectivement accepter de les respecter ? S’il n’y a pas d’objections, je vais vous proposer qu’on poursuive. Je crois qu’on a accueilli une nouvelle personne, je vais laisser les équipes – Matthieu, Sofia – l’accueillir. Nous étions partis dans une présentation des règles du jeu à partager collectivement.

Sur le plan technique, des petits rappels, mais on en a parlé un petit peu en introduction. Vous pouvez, mais nous pouvons aussi couper les micros et caméras ; c’est pour une histoire de confort, pour ne pas qu’il y ait de bruits parasites, si l’un d’entre vous, je ne sais pas, a un téléphone qui sonne, etc., on en profite pour couper votre micro pour ne pas que ça perturbe la réunion. Mais c’est à vous, vous pouvez être libres de bien sûr réactiver ou désactiver ces éléments-là. On vous propose d’utiliser la fonction « converser » au cours des interventions, pour favoriser les échanges. Nous sommes nombreux autour de la table, vous comprenez bien que si chacun commence à parler en plein milieu d’une intervention, ça risque d’être cacophonique, donc on privilégie, si ça vous convient, le chat. Donc, la fonction « converser » qui vous a été présentée tout à l’heure. Je vois Sofia qui intervient, n’hésitez pas à réagir et à nous indiquer si jamais vous avez un souci avec ça. Et vous avez aussi une fonctionnalité « lever la main », qui apparaît en bas de la liste des participants, et qui vous permet de demander la main si vous voulez intervenir à l’oral. Là aussi, c’est une fonction utile qui nous permettra de distribuer la parole de manière plus confortable que si vous prenez la parole spontanément. Donc, comme nous sommes un peu nombreux aujourd’hui, c’est plutôt utile de l’utiliser. Et je voulais préciser que Matthieu, notre support technique, est là pour vous aider en cas de difficulté.

Avant de commencer à débattre du sujet, je vous propose un petit temps pour faire connaissance. On ne va pas faire un tour de table, parce que nous sommes une vingtaine de participants, c’est un petit long, mais on vous avait demandé de remplir un petit formulaire d’inscription avant de venir. On va vous livrer un petit peu les résultats. Alors, c’est sur la base des inscrits, tout le monde n’est pas là, mais pas loin, je pense, puisque nous avons 22 inscrits, je crois, nous sommes 20. Bon, il y a l’équipe en plus, mais je pense qu’il doit y avoir, parmi la vingtaine d’inscrits, une quinzaine de participants, qui venaient de différents territoires, vous voyez. De Normandie bien sûr, Caen et sa région, la Manche, l’Orne, mais aussi de Paris, et puis de quelques départements aussi un peu plus éloignés, de Nantes notamment. Voilà, vous voyez un petit peu une distribution géographique ; le numérique nous permet d’être réunis alors que nous sommes sur des territoires très éclatés. Moi-même, je suis basé à Marseille, pour tout vous dire, donc je n’apparais pas sur la carte parce que je ne me mets pas dans les participants, mais dans le rôle d’animation. Mais vous voyez que ce format permet une rencontre un peu inédite. Et vous participez en tant que, principalement, citoyens, c’est la majorité, et encore une fois, c’est le cœur du débat de recueillir vos observations, mais certains d’entre vous sont aussi représentants d’acteurs économiques, ou membres d’associations locales. Et nous avons une élue qui était aussi inscrite – je ne sais pas si elle nous a rejoints. Comme je vous le disais, nous vous invitons à vous renommer pour que, en toute transparence, nous sachions qui vous êtes, et si vous êtes justement citoyens, vous ne mettez rien, on sait que vous êtes citoyens, mais si vous êtes acteurs économiques ou associatifs, ou élus, c’est bien de l’indiquer, simplement pour que chacun comprenne qui est qui autour de la table. Voilà.

C’était une petite précision de la diversité géographique et de vos statuts. C’est aussi le moment, si vous le souhaitez, d’activer temporairement votre caméra, pour qu’on puisse voir, peut-être, un court instant. Ça peut être sympathique d’avoir une petite vision de qui est qui. Il n’y a pas d’obligation, si pour une raison X ou Y, vous n’êtes pas très confortables avec l’idée d’avoir votre image, mais c’est l’occasion temporairement de se faire un [mot incompris] et savoir qui est autour de la table.

Est-ce que ces éléments vous paraissent clairs ? Je vous ai présenté tout à l’heure la Commission Particulière aussi, je vais lui laisser la parole d’ailleurs pour présenter le débat public. Je pense que, Gilles, vous souhaitez prendre la parole pour présenter les éléments du débat public ? Est-ce que Gilles nous entend ?

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Je peux le faire. Bonjour à tous, et merci de vous associer à ce débat et à ce moment d’échanges. Simplement, cette image pour rappeler les principales caractéristiques. Si nous devons préciser un certain nombre d’éléments, on le fait volontiers, et on profitera de la présence du maître d’ouvrage, représenté par Damien LEVALLOIS et Jacques FRÉMAUX pour RTE, pour éventuellement, au fil peut-être des échanges préciser un certain nombre de données, revenir sur un certain nombre d’éléments



qui sont dans le dossier maître d'ouvrage, qui est un des fondements de notre débat – le fondement, presque, de notre débat.

L'idée effectivement, c'est, sur un futur parc éolien, un nouveau parc éolien, un autre parc éolien dans la Manche, d'interroger l'opportunité, sa localisation, et donc de regarder comment ce nouveau parc peut prendre une place dans le cœur des usages qui sont déjà très nombreux dans la Manche. Donc, d'identifier des zones géographiques – on va y revenir, c'est le cœur de notre échange de ce matin, mais aussi de définir des modalités et des recommandations qui feraient que le projet prendrait pleinement sa place.

On a là 5... enfin, 6 données, 6 chiffres principaux. Sur la puissance du parc : 1 GW. Donc, c'est une puissance supérieure à ceux qui ont déjà fait l'objet d'un débat public et qui vont se réaliser dans les semaines, dans les mois et dans les années qui viennent. On est là sur un parc d'environ 80 et quelques éoliennes, qui représentent une surface de 100 à 150 km². Un périmètre de réflexion fixé qui est une zone de 10 500 km², dans laquelle l'État a défini des zones privilégiées – vous les verrez apparaître sur un certain nombre de cartes, puisque le débat se fait dans ces zones et au-delà de ces zones, on va voir comment les citoyens se positionnent. Une date, 2028, pour la mise en service. Un coût estimé entre 1,5 et 3 milliards, simplement parce qu'en fonction de la localisation, en fonction des conditions de localisation, le projet peut être plus ou moins coûteux, et donc ce prix incluant évidemment non seulement l'installation, le chantier, l'investissement de base, mais aussi le fonctionnement et toute la question du démantèlement.

Et puis, la dernière image, simplement pour rappeler que ce projet prend une place dans les objectifs définis par la France dans ses accords à la fois européens, j'allais dire presque mondiaux, et dans l'organisation de son système énergétique. Voilà.

On est donc dans un débat d'importance, on a vu d'ailleurs il y a quelques jours – hier ou avant-hier – fleurir dans la presse un certain nombre de débats sur la place des différentes énergies, donc on est vraiment au cœur d'un sujet, pour les années qui viennent, important. Voilà les quelques données qu'on voulait vous proposer, en sachant qu'évidemment, on le dit là et on le redit à chaque fois, tous les scénarios sont recevables – on va avoir y compris un scénario sans éoliennes. Voilà pour ce qui était un peu un rappel rapide des fondements de ce débat.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci, Gilles. Si vous avez des observations, des questions, n'hésitez pas à les formuler sur la fonction « converser ». C'était l'occasion pour Gilles VRAIN effectivement, de la Commission Particulière du Débat Public, qui organise ce débat aux côtés donc de Francis BEAUCIRE et Martine BARTOLOMEI ici présents, l'occasion donc de vous redonner des éléments de contexte, mais si vous avez des observations, des questions sur le périmètre du débat public, c'est le moment de les exprimer – de préférence par la fonction « converser », ou en levant la main, si vous souhaitez intervenir. L'occasion pour moi de répondre à une observation de Nicolas, qui me posait de la question de notre statut, en tant qu'animateurs : effectivement, moi-même, Sofia, Clémence et Matthieu, nous sommes prestataires de cette Commission, nous intervenons au nom de cette Commission qui nous missionne pour préparer et animer cet atelier, voilà. Dans le respect des principes d'indépendance et de neutralité que la Commission incarne dans ce débat.

Nous avons une petite remarque de Matthieu MONNIER, de la FEE, qui apporte une petite précision sur le nombre d'éoliennes qui pourra être plus petit, avec une puissance unitaire de 14 ou 15 MW.

Si ça vous convient – de toute façon, si vous avez des questions sur le débat et sur le projet tout au long de la réunion, on sera là pour y répondre et pour passer la parole éventuellement à la maîtrise d'ouvrage, Damien LEVALLOIS de la DGEC et Jacques FRÉMAUX de RTE, s'il y a des demandes. Je vois qu'il y a une question d'Eloi sur le modèle économique : est-ce que ce sera un opérateur privé qui exploitera le parc ? Peut-être que sur cet élément de question, je peux passer la parole à Damien LEVALLOIS, à moins que la Commission souhaite apporter une précision, mais je pense que monsieur LEVALLOIS est tout indiqué. Est-ce qu'il m'entend ?

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Oui, bonjour à tous. Vous m'entendez bien ? Oui, donc c'est un opérateur privé qui exploitera le parc. Aujourd'hui, l'État n'envisage pas de construire ces nouvelles productions d'électricité. Le modèle économique est en fait [coupure son].



M. David PROTHAIS, Animateur

Je crois qu'on a un petit problème de connexion...

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

... entièrement finalement le projet n'est attribué [coupure son]

M. David PROTHAIS, Animateur

Damien, je suis désolé, on ne vous entend pas très bien. Il y a un petit problème de son, j'ai l'impression qu'il est partagé par plusieurs participants. Je vais peut-être vous inviter à couper votre vidéo, éventuellement, pour alléger le débit, et à reprendre votre élément de réponse.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Ça fonctionne mieux ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Bien mieux, pour l'instant. Allez-y.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Bon, j'espère que ça va fonctionner. Je disais que l'État, donc, va transmettre ce projet à un industriel via une procédure d'appel d'offres. Et une procédure d'appel d'offres qui est couplée à ce qu'on appelle un dialogue concurrentiel, c'est que finalement l'État discute d'abord individuellement avec les industriels qui ont la capacité financière et technique pour mener ce projet, et puis après, au regard des différentes discussions qu'il a pu avoir, écrit son cahier pour lancer l'appel d'offres. Cet appel d'offres, il n'est pas [coupure son].

M. David PROTHAIS, Animateur

Je suis ennuyé, Damien...

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

... principalement basé, en tout cas la réponse est principalement basée sur qui... ça ne fonctionne pas ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Ça coupe un petit peu, effectivement. On vous laisse peut-être une dernière chance, et je vais vous proposer sinon d'apporter une réponse via la fonction « converser », peut-être, à l'écrit. C'est moins confortable, mais... tentons une dernière fois, si ça vous convient.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Donc, cette fonction de dialogue concurrentiel permet finalement d'attribuer à l'industriel le projet, à la fois pour la construction, pour son entretien, et pour son démantèlement. L'État, finalement, a intérêt, sur le prix de rachat de l'énergie, donc s'engage sur un prix de rachat de l'ordre de 20 à 25 ans d'énergie. Aujourd'hui, ces projets, et le dernier projet qu'a attribué l'État à Dunkerque, nous donnent un prix de l'énergie pour l'éolien en mer égal au prix de l'énergie sur le marché de l'électricité – donc, entre 40 et 50 euros. Vous irez lire que dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, l'objectif cible, c'est 60 euros, mais ce dialogue concurrentiel doit nous permettre d'atteindre, au même titre que c'est arrivé pour Dunkerque, un prix de l'ordre de 44 euros le MW/h. Donc, voilà, pour 20 à 25 ans. Et c'est à l'industriel de monter l'ensemble de son système économique pour pouvoir répondre au mieux à la demande de l'État.

M. David PROTHAIS, Animateur

Eloi avait une question supplémentaire, qui était : et c'est donc une privatisation du domaine public ? Peut-être un mot en réaction ?

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Alors, le domaine maritime n'est jamais privatisé. Le domaine maritime, pour donner l'exemple de ce qu'il s'est passé pour les parcs qui sont déjà attribués, autorisés, donc les parcs par exemple pour notre région de Courseulles, Fécamp, Dieppe, Le Tréport, les porteurs de projets ont acquis les autorisations qui sont à la fois liées à la zone, mais qui sont directement attachées à chaque installation en tant que telle. C'est-à-dire que l'État se réserve la possibilité de faire d'autres activités sur ce même espace physique. L'État est très, très propriétaire de son espace maritime, et refuse de pouvoir donner



l'ensemble d'un espace maritime à un industriel – et de toute façon, ce ne serait que pour une concession de maximum 30 ans, potentiellement, avec des... pas du renouvelable, mais des années complémentaires, mais c'est à chaque fois lié à la zone, mais à chaque élément qui est mis dans cette zone surtout.

M. David PROTHAIS, Animateur

Nous avons également une question de Nicolas, et je vais vous proposer après cette question de passer au point suivant à l'ordre du jour, pour qu'on rentre aussi dans le débat public – même si de toute façon, on pourra répondre à vos questions tout au long de la réunion. Il y a une question de Nicolas sur les autres projets. C'est-à-dire que là, on parle de la Manche, est-ce qu'il y a des projets qui sont lancés ou en passe de l'être sur la côte Atlantique notamment ? On pourrait même rajouter aussi sur la Méditerranée.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Alors, oui, c'est une politique nationale. Aujourd'hui, ça a commencé avec ce débat public en Normandie. Donc, le débat public en Bretagne est ouvert pour des fermes éoliennes, cette fois-ci, qui seraient flottantes, donc entre Groix et Belle-Île, à l'ouest de Belle-Île et au sud de Groix. Le Ministère est en train de saisir, ou a saisi ces derniers jours la Commission Nationale du Débat Public pour un projet en Méditerranée, et la suite sera un projet en Atlantique. C'est bien l'ensemble des façades qui sont engagées dans ce processus de développement de l'éolien en mer.

M. David PROTHAIS, Animateur

OK. Merci pour ces éléments. André a réagi sur les cartographies environnementales – on va parler cartes dans une vingtaine de minutes, est-ce que ça conviendrait, André, qu'on puisse aborder cette question-là à ce moment-là ? Si ça vous convient, je vais vous proposer de passer plutôt au point suivant, pour qu'on ait un premier temps d'échange sur ces parcs éoliens, cette question du débat, les différents points de vue. On reprend ici, on voulait vous proposer que vous puissiez vous positionner autour de quatre scénarios qui vous sont proposés déjà sur un outil en ligne, qui s'appelle « mon point de vue en neuf étapes », qui sur le site du débat public vous permet, en répondant à un certain nombre de questions et en vous positionnant par rapport aux propos qu'on a recueillis au cours du débat, de finir en vous positionnant sur un scénario de développement ou de non-développement de l'énergie éolienne au large de la Normandie. Ces scénarios, je vais vous les présenter, et je vais vous inviter à la suite de choisir, d'indiquer de quel scénario vous vous sentez le plus proche. Ou, si vous n'avez pas d'avis, bien sûr on a le droit de ne pas avoir d'avis, on est là pour débattre en toute transparence et dans la diversité des points de vue, on n'est pas obligé d'avoir un point de vue, mais on va vous poser la question pour voir un petit peu autour de la table quelles sont les différentes opinions que vous avez.

Les scénarios, je vais vous les présenter rapidement. Ils sont au nombre de quatre. Il y a le scénario A, qui est le scénario sans aucune éolienne. L'idée, c'est de ne pas en installer en plus des trois parcs déjà existants, déjà en construction, pardon, en Normandie. Il y a plusieurs parcs qui sont déjà engagés : à Fécamp, Courseulles, et au Tréport. Le scénario B, c'est un scénario un petit peu différent, où l'idée ne serait pas d'avoir un seul grand parc avec 1 GW – c'est un des objectifs qui a été énoncé par la maîtrise d'ouvrage – mais plutôt un ou plusieurs parcs à des endroits qui minimisent les impacts sur les activités humaines et la biodiversité ; c'est un parti-pris différent. Le scénario A, je reviens, excusez-moi, je n'ai pas présenté correctement, il a des avantages et des inconvénients. L'avantage de n'avoir aucune éolienne, bien sûr, c'est de préserver certaines activités humaines et les milieux marins ; par contre, l'inconvénient, c'est qu'on se prive, éventuellement, d'un moyen de contribuer à la transition énergétique et la programmation pluriannuelle de l'énergie qui a été évoquée tout à l'heure, avec des objectifs assez marqués en termes d'énergies renouvelables et décarbonées. Sur le scénario B, je reviens aux avantages et aux inconvénients, là, l'idée, c'est d'avoir plutôt des petits parcs, avec des avantages sur le fait qu'on a des impacts sur les activités humaines et les milieux qui sont probablement moindres ou plus localisés, avec un inconvénient qui est le risque de saupoudrage, avec un impact paysager plus diffus, à plusieurs endroits, etc., et des contraintes peut-être de navigation plus diffuses également.

Deux autres scénarios, le scénario C et D. Nous avons le scénario C, où l'idée, c'est plutôt d'installer un parc de 1 GW et de s'arrêter à ce quatrième parc en Normandie, en disant : « la Normandie aura quatre parcs, et cela sera suffisant ». Les avantages, c'est que ça permet a priori de suivre la feuille de route que la France s'est fixée vis-à-vis de sa programmation pluriannuelle de l'énergie, la PPE. Les inconvénients, c'est qu'on a un certain nombre d'impacts qui seront liés à la localisation de ce parc de 1 GW sur des activités humaines, sur l'environnement ou le paysage, en fonction de la localisation. Et



on reviendra sur la question de localisation un peu plus tard dans cette réunion. Et enfin, le scénario D, où il s'agit de dire : « on fait ce parc de 1 GW, et on prévoit aussi d'en faire d'autres en Normandie », en défendant l'avantage que ça pourrait contribuer encore plus largement à l'atteinte des objectifs de la France en matière d'énergies renouvelables, et notamment d'énergie marine. Ça soutiendrait encore plus fortement la filière économique qui est liée à ces énergies renouvelables, avec des impacts bien sûr nécessairement un peu plus importants, puisqu'il y aura plus d'éoliennes sur des zones plus importantes.

Vous imaginez bien, là on est sur quatre scénarios assez contrastés : le A sans éoliennes, le B avec quelques petits parcs, le C avec un quatrième parc de 1 GW, et le D, un parc de 1 GW et d'autres à venir. Du coup, je vais vous inviter à vous positionner, et Sofia à lancer un petit outil que vous devez voir devant votre écran. On vous demande avec quel scénario vous êtes le plus en accord. Voilà, je vous ai présenté les quatre scénarios, vous pouvez avoir votre propre scénario également si vous ne vous retrouvez pas dans les quatre scénarios, c'est bien sûr tout à fait possible, ou vous pouvez souhaiter ne pas vous exprimer. Je vais vous laisser quelques instants, et je vais vous inviter à répondre à cette question. Ce n'est pas une question piège, sentez-vous libres de répondre comme bon vous semble. Je vois que nous sommes à une petite dizaine de réponses sur les 19 participants. On va encore attendre un petit peu le temps que ça se précise. Sans dévoiler les résultats, on va les partager, mais les résultats sont assez contrastés. Je vous fais le teasing, un petit peu, pour... mais vous allez voir qu'autour de la table, nous avons différents points de vue. Je vois que vous posez quelques petites questions aussi, on aura l'occasion de les aborder à l'issue de ce temps d'échanges. Je vais confier à Clémence le soin de les compiler un petit peu, pour qu'on puisse les aborder avant de passer à l'étape d'après. Est-ce que tout le monde a répondu ? Ou est-ce que quelqu'un veut encore un petit peu de temps ? Ne pas hésiter à nous le dire via le chat. J'ai l'impression que ça se stabilise un petit peu au niveau des résultats. Apparemment, il y a encore deux personnes participantes qui ne se sont pas prononcées, si nos comptes sont justes, mais je n'ai pas l'impression que ces personnes souhaitent s'exprimer. Donc, si ça vous convient, je vais proposer à Sofia de clôturer le sondage et d'en partager les résultats.

Voilà. Vous voyez que vous êtes un peu partagés entre les scénarios A, B, C et D. Attention, les scores, c'est plutôt pour vous montrer la diversité des points de vue – le débat public, on n'est pas là pour compter et dire « c'est le scénario B qui gagne », le débat public n'est pas là pour... ce n'est pas un référendum, c'est l'occasion plutôt de partager des arguments, de confronter des arguments. Et d'ailleurs, à ce sujet, je vais peut-être proposer à chaque scénario quelqu'un qui voudrait prendre la parole pour s'exprimer, pour dire pourquoi. Je vous donne volontiers cette occasion, en quelques mots, de nous expliquer pourquoi. S'il y a des volontaires, ne pas hésiter. On peut commencer dans l'ordre assez classique, par le scénario A : est-ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite prendre la parole, qui défend ce scénario et qui veut dire pourquoi ? Ne pas hésiter à le dire sur la fonction « converser », ou à lever la main si vous souhaitez prendre la parole. Pas de volontaires pour le scénario A ? Nicolas. Nicolas BERGELIN, de Vicq-sur-Mer, n'hésitez pas à activer votre micro, et en quelques mots à nous dire pourquoi vous choisissez ce scénario-là, n'hésitez pas.

M. Nicolas BERGELIN, Citoyen

Vous m'entendez ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Très bien.

M. Nicolas BERGELIN, Citoyen

Très bien. Moi, je suis citoyen. Pour moi, les éoliennes, c'est... alors, il y a plusieurs façons de le voir. En tant que citoyen, en tant qu'habitant de la région, c'est une pollution visuelle. D'après les calculs que j'ai faits, pour une éolienne de 300 mètres à peu près, il faudrait la positionner à 60 km des côtes. De ce point de vue, et c'est pour ça que j'ai posé la question tout à l'heure, il y a déjà des projets en Normandie de parcs éoliens, je souhaiterais que, pour les placer à plus de 60 km, ce qui est impossible dans le couloir de la Manche, l'État privilégie des sites sur la côte Atlantique, à une centaine de kilomètres des côtes, pour que personne ne subisse la pollution visuelle, puisqu'elle est facile à régler.

Le deuxième point que j'ai à évoquer, qui me fait voter contre, c'est que le Cotentin, me semble-t-il, a déjà payé son tribut sur les impacts écologiques avec le site de l'ANDRA, qui est une poubelle nucléaire, les réacteurs nucléaires et le site de La Hague, avec des objectifs sécuritaires, etc. Je ne suis pas spécialement contre le nucléaire, j'ai déjà fait des calculs sur les transitions écologiques, il est difficile



de s'en passer, mais, voilà, je pense qu'on a déjà eu notre tribut. J'aimerais bien qu'on partage un petit peu le poids avec d'autres régions. Donc, c'est la raison pour laquelle je vote contre.

Après, sur le dernier point, qui est l'impact économique – puisqu'on va nous dire qu'à Cherbourg, il y a les éoliennes qui sont en partie installées, etc., enfin il y a un parc industriel – ça m'embête qu'on mette en avant l'aspect économique pour une activité, de l'aveu même de vos présentations, qui est subventionnée par l'État, donc qui n'est pas économiquement rentable. Quand l'État, enfin quand une activité est portée à bout de bras par des subventions, elle doit l'être sur des critères purement stratégiques. Et je ne pense pas que l'éolien soit stratégique, parce que ce n'est pas une substitution à la production d'énergie, puisqu'on sait que ça ne tourne que quand il y a du vent, le taux de service est de 30 % à peu près pour les éoliennes au niveau national. Donc, je ne pense pas que ce soit éligible. Donc, je ne pense pas que pouvoir dire « il faut mettre des éoliennes en Normandie parce que ça va être bon pour l'économie », etc., ce soit un bon argument, parce que comme ce n'est pas réellement rentable, les lendemains seront difficiles quand la logique économique reprendra le chemin. Voilà.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci de cette intervention, Nicolas. Je vois que Matthieu MONNIER de la FEE voudrait réagir, mais je vais vous proposer plutôt de faire le tour des arguments. L'idée, c'est qu'on va éviter de rentrer dans l'argument contre argument systématique, sinon on va y passer l'atelier tout entier – ce qui peut être intéressant, mais on va vous proposer d'aller dans un exercice un peu cartographique après, je vous en ai parlé tout à l'heure. Ce sera l'occasion d'ailleurs, Nicolas, de reparler de la distance de 60 km, par exemple, que vous avez évoquée tout à l'heure, où est-ce que ça nous emmène ? Où est-ce que... voilà, on pourra en débattre autour de la carte. Donc, je vais plutôt vous proposer – Matthieu, je pense que vous aurez l'occasion d'intervenir un petit peu plus tard pour revenir sur certains points, j'imagine, qui ont été présentés. Je vais plutôt proposer à quelqu'un qui a envie de soutenir le scénario B, par exemple, d'intervenir. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut prendre la parole ? Eloi, allez-y.

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Moi, je veux bien, si les autres qui ont voté pour le scénario B m'autorisent à prendre la parole. Alors, je voudrais déjà dire en introduction que... alors, Eloi ASSELINE, de Riville. Donc, je suis citoyen. Je souscris totalement à ce qu'a dit Nicolas juste avant sur les éléments économiques et sur la pollution visuelle. Pour moi, un parc aussi important juste en bordure du littoral, c'est totalement inacceptable. Donc, ça, je le rejoins totalement. La nuance que j'aurai, et c'est pour ça que j'ai voté pour le scénario 2, c'est qu'un petit parc d'une taille plus raisonnable, situé à bonne distance des côtes, serait acceptable, parce que j'entends qu'il faille avancer dans le sens de la transition énergétique, de la transition écologique. Voilà mon point de vue. C'est pour ça que j'ai voté pour le scénario B, un peu par défaut, parce que sinon j'avais mon propre scénario, mais je pense que ce n'est pas forcément intéressant de faire un concours de scénarii.

Donc, voilà, donc je souscris au 2, même si je suis totalement en ligne avec ce qu'a dit Nicolas, et c'est une inquiétude qui est exprimée par énormément de citoyens aujourd'hui. Et je pense que l'argument économique tient d'autant moins que l'impact pour le tourisme et pour la pêche va être considérable. Donc, ce que vous pouvez potentiellement gagner – et encore, ce n'est pas sûr – dans l'implantation de cette zone, dans l'implantation des éoliennes sur une zone, vous allez le perdre par un déficit d'attrait touristique dû à cette pollution visuelle, et par une réduction de l'activité de la pêche. Donc, je pense que c'est un jeu qui au mieux est à somme nulle, voire il est totalement déficitaire. Et en termes de pollution visuelle, ce n'est pas acceptable. Voilà mon point de vue.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci, Eloi. On va poursuivre avec... c'est très clair, et ça montre bien la diversité, et la nuance par rapport à la première intervention. Je vais proposer à une autre personne éventuellement de témoigner de... il y a une personne qui a plutôt soutenu le scénario C, peut-être qu'elle peut intervenir ? C'est une proposition. Ou sinon, quelqu'un qui soutient le scénario D. Est-ce que quelqu'un qui soutient le scénario D veut bien intervenir ? Je ne vois pas de main levée particulièrement. Matthieu peut intervenir ? Ce sera peut-être l'occasion...

M. Matthieu MONNIER, FEE

Bonjour, bonjour. Matthieu MONNIER, de France Energie Éolienne, donc acteur économique rassemblant des entreprises de Normandie et de France, et puis d'Europe. Alors, effectivement, sur les scénarios, la programmation pluriannuelle de l'énergie envisage plusieurs projets – donc, en Normandie, en Atlantique, en Méditerranée, comme ça a été dit tout à l'heure. Et en fait, pourquoi... enfin, je pense



qu'il faut revenir aux origines : pourquoi l'État finalement a choisi aussi... l'État et le Parlement d'ailleurs, parce que c'est le Parlement qui institue un objectif d'attribution de capacité éolienne en mer de 1 GW par an d'ici à 2024. Donc, ce sont les députés et les sénateurs qui ont finalement choisi cette solution, et donc c'est un peu plus large finalement que le gouvernement.

Donc, on imagine difficilement aussi un gouvernement opter pour une solution qui serait totalement insensée du point de vue économique. Moi, je voudrais rappeler qu'en Europe, on a 22 GW d'éolien en mer, donc plus de 4500 éoliennes, et que tous les pays qui se sont engagés dans l'éolien en mer, aujourd'hui rehaussent leurs objectifs et prolongent, étendent leurs programmes éoliens en mer. Ces pays ont aussi des secteurs de la pêche, du tourisme, et donc finalement on va difficilement imaginer que ces pays ruinent leurs économies, leurs paysages, leurs côtes, avec l'éolien en mer. Alors, c'est vrai que sur l'argument de la distance, on peut se dire que, bon, voilà, 260, 300 mètres de haut, ça peut être visible. Il faut savoir qu'on a une tendance à l'éloignement des côtes, en particulier pour ce qui concerne ce quatrième appel d'offres et peut-être les suivants, dans la mesure où on a installé les capacités à Fécamp, Courseulles, Dieppe-Le-Tréport, plus proches des côtes notamment en raison du raccordement initialement.

Après, sur la pollution visuelle, c'est quelque chose qui est très subjectif, et on aime ou on n'aime pas voir une éolienne – terrestre ou en mer. Mais en l'occurrence, lorsqu'elles sont situées à plusieurs dizaines de kilomètres des côtes, elles sont quand même très peu visibles, d'autant que c'est aussi lié aux conditions météorologiques.

Alors, sur le fond, je pense que l'intérêt d'avoir un ou plusieurs parcs éoliens en mer, c'est aussi de mutualiser justement, d'avoir des économies d'échelle. C'est vrai que par exemple, si on avait un appel d'offres de 1 GW, voire de 2 GW, ça permet encore plus de réduire les coûts, qui sont déjà très bas. L'éolien en mer, c'est l'énergie qui est quasiment la plus compétitive dans le secteur électrique. Donc, Yara CHAKHTOURA a mentionné Dunkerque tout à l'heure, on est sur cette tendance-là en France et en Europe, et la Commission de Régulation de l'Énergie a indiqué d'ailleurs que l'État pourrait être bénéficiaire, finalement, dans l'opération. Donc, il ne s'agit pas de dire qu'on verse des subventions à n'en plus finir, en fait c'est un mécanisme de garantie des prix, du prix avec le producteur. Si jamais les prix du marché de l'électricité sont plus hauts, l'État gagne de l'argent ; s'ils sont plus bas, c'est l'État qui soutient le projet. Donc, c'est un peu un contrat pour différence. Et ça fonctionne très bien aussi chez nos homologues européens, et on peut difficilement imaginer des états qui ont des budgets de plus en plus contraints opter pour une solution qui ne soit pas opportune au niveau économique.

Bon, voilà ce que je voulais dire. Et l'idée d'avoir une planification, c'est justement, à plus long terme, c'est justement d'avoir aussi, de permettre aux parties prenantes de mieux finalement anticiper le déploiement et de choisir des zones, de choisir une zone pour le prochain appel d'offres, au regard de ce qu'on pourrait aussi choisir pour les suivantes. Ça permet aussi au gestionnaire de réseau RTE d'anticiper, de mieux faire évoluer son réseau électrique. Voilà ce que je voulais dire.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci, Matthieu. C'était l'occasion effectivement à la fois de soutenir le scénario D, mais aussi de donner des éléments de réaction. Donc, je vais donner à Eloi tout à l'heure aussi l'occasion de vous répondre, mais avant cela, je voulais faire le tour, on avait quelqu'un qui avait son propre scénario, aussi. Je ne sais pas si la personne souhaite s'exprimer – c'est le moment, en tout cas, si la personne souhaite décrire son scénario. Est-ce que la personne en question... parce que nous, nous n'avons que les résultats, nous ne savons pas qui est derrière chaque vote, est-ce que la personne souhaite s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, je vais proposer à Eloi de réagir, il avait levé la main pour réagir à la présentation. Et puis après, je vais vous proposer qu'on passe à la séquence suivante, qui sera l'occasion aussi de revenir sur ces points, mais avec un support cartographique. Eloi ASSELINE, est-ce que vous voulez intervenir ?

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Oui, je rebondis, merci de me donner la parole. Je voulais rebondir sur ce que disait Matthieu. Bon, la pollution visuelle qui est subjective, je veux bien, surtout quand ce n'est pas devant chez vous, ça, c'est facile de dire que c'est subjectif, quand ce n'est pas à proximité. Je lis entre les lignes, enfin je comprends entre les lignes de ce que vous dites qu'en fait l'État ne retiendra pas un scénario qui aurait un coût plus important, donc soi-disant plus éloigné en mer. Sauf que là, on va avoir un problème, parce qu'on va avoir une levée de boucliers locale, je peux vous garantir qu'elle sera assez solide.

En revanche, moi, ce que je voulais dire, je rebondis sur la « tendance » à l'éloignement du parc. On a constaté en cherchant des données auprès de la Commission européenne, des données qui sont



publiques, qu'en fait 86 % des parcs éoliens de la Manche et de la Mer du Nord sont situés à au moins 20 milles, soit au moins 37 km des côtes. Et je voulais savoir – mais on en parlera peut-être juste après au moment de la cartographie, de l'atelier cartographie pardon – si vous aviez en tête ces données-là, juste en vous écoutant. Voilà.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci de cette réaction. Avant de passer à l'étape d'après, je voudrais glisser une question de Françoise LETERRIER qui nous demandait des précisions sur les retombées économiques du projet pour les acteurs locaux en termes d'emplois, et aussi de fiscalité je crois, de collecte d'impôts. Ça a été des choses que vous avez pu aborder, de manière assez contrastée en fonction des scénarios que vous soutenez. Peut-être qu'on peut avoir une petite précision de Damien LEVALLOIS sur cette question ? Et puis après, on passe à la suite, si ça vous convient. De toute façon, ce sera l'occasion de poursuivre les échanges, sur la distance et tout, on va rentrer dans le vif du sujet. Mais peut-être une petite précision concise de Damien à la question des retombées économiques.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Donc, les retombées économiques, elles sont différentes bien sûr selon l'endroit où se situerait le parc. Donc, de façon générale, déjà, les premières retombées économiques, ça a été abordé tout à l'heure, c'est la mise en place d'usines sur le territoire normand : une usine de pales à Cherbourg, un terre-plein venant accueillir finalement les industriels des énergies renouvelables en mer, une structuration des PME locales qui vont accompagner ces projets industriels, et c'est quelque chose qui est fortement mis en avant dans les appels d'offres, même si les appels d'offres parlent de PME européennes en tant que telles – on ne peut pas cibler que les PME françaises. Sur l'entretien des parcs, puisque là on a parlé de la construction en tant que telle, mais sur l'entretien des parcs, bien sûr, c'est minimum entre 100 et 200 personnels qui sont concernés par chaque parc éolien. Alors, les premiers parcs éoliens sont plutôt des parcs proches du littoral, on l'a dit tout à l'heure, Fécamp, Courseulles, Dieppe-Le Tréport, pour les Normands, ce sont des parcs qui ont une base-vie donc dans un port local, donc Ouistreham, Fécamp, et Dieppe, et à partir desquels partent des navires pour faire de l'entretien. Les parcs beaucoup plus au large tel qu'il est envisagé aujourd'hui sont plutôt entretenus par des navires-supports. Donc, les Français ne seront pas à la traîne sur le sujet, Louis Dreyfus Armateurs a trois navires-supports, des beaux navires, qui travaillent en Allemagne pour un opérateur danois, avec des marins français, et qui embarquent des techniciens en mer, donc pour assurer l'entretien de ces éoliennes.

Donc, voilà, l'emploi local, il se situe déjà à ce niveau-là. Et puis, je vous ai dit, il y a une disparité en fonction du lieu. Alors, si les premiers parcs éoliens étaient dans le domaine public maritime, inférieurs donc, finalement entre 10 et 20 km des côtes, aujourd'hui l'État a vu en termes de retours d'expérience qu'en tout cas, pour une meilleure acceptabilité, il faut que ces parcs s'éloignent des côtes, et donc ne seront plus dans le domaine public maritime, seront certainement en zone économique exclusive. Et là, aujourd'hui, il n'y a pas de taxes d'attribuées pour les territoires en zone économique exclusive, alors que de bonnes taxes étaient attribuées sur le domaine public maritime, puisque l'impact était reconnu sur les communes en tant que telles. Lorsque les parcs s'éloignent, l'impact visuel n'étant plus ce qu'il est, à ce jour l'État n'a pas envisagé de taxes pour les communes littorales.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci de ces précisions. Je suis un petit peu vigilant sur l'heure, je vais vous proposer qu'on passe à l'étape d'après, comme je vous le disais, qui de toute façon est l'occasion d'approfondir les questions que nous sommes en train de soulever. Juste pour finir sur les quatre scénarios, comme je vous le disais tout à l'heure, ils sont également remplis par des internautes, et nous recueillons les avis au fur et à mesure. Je crois qu'on est... enfin, j'ai le chiffre qui va apparaître là, à plus de 300. On a des tendances qui sont assez proches de ce que vous avez... enfin, ça montre un petit peu que notre échantillon de citoyens est assez représentatif de ce qui se dit en ligne de manière plus générale. On a des chiffres temporaires, mais on les a consolidés avec 360 points de vue, et on voit qu'on a bien une polarité un petit peu entre le scénario A et D, qui sont plutôt assez marqués, et puis B et C qui sont un petit peu moins soutenus, avec des scénarios aussi différents de certaines personnes qui ne se retrouvent pas dans ces quatre scénarios, et c'est bien normal. Attention, je le réprécise : le débat public, ce n'est pas la mesure du scénario qui va gagner, et voilà, c'est ce que l'État devrait faire, etc., on n'en est pas là. C'est plutôt pour montrer une cartographie d'une diversité de points de vue sur ce sujet. Il n'y a pas que des citoyens, je vois la question de Véronique, le débat public recueille les points de vue citoyens, mais aussi d'acteurs associatifs, économiques, qui ont aussi la légitimité de pouvoir s'exprimer, puisqu'ils défendent aussi des enjeux ou des valeurs, ou un certain nombre d'actions. Donc, le débat public, encore une fois, a vocation à montrer la richesse argumentative et la manière



dont les choses peuvent s'emboîter ou non en fonction des sujets. Mais on va retrouver ce contraste dans les familles de scénarios qu'on va vous présenter.

Je vous propose qu'on passe au temps 2. Les zones... je reprends sur les votes, là, les votes qu'on a eus, je pense que nous n'avons que les votes des participants, hors maîtrise d'ouvrage et Commission Particulière, donc c'était un point à préciser. Sur le temps 2, on va poursuivre en vous présentant et en vous posant la question plus précisément des zones maritimes qui sont à privilégier, ou au contraire à exclure, en disant soit qu'on peut éventuellement en mettre là, soit on n'en met vraiment pas là. Enfin, ce sont un peu les questions qu'on va traverser. Et pour une petite mise en bouche, j'allais dire, je vais proposer à Gilles de nous présenter les différents scénarios qui ont été recueillis via l'outil « ma carte », et qui donnent des petites tendances déjà de ce que les internautes pensent. Et on va vous inviter à réagir sur ces propositions, les enrichir, les challenger, etc. Donc, je donne la parole à Gilles pour quelques minutes de présentation des familles.

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Merci. Vous avez devant vous, on va y revenir, on va un peu les détailler pour chacune, mais les localisations qui effectivement sont proposées sur l'application que nous avons mise en ligne depuis maintenant six à huit semaines, six semaines, et donc, voilà, on retrouve une grande diversité. Trois familles, je vais les reprendre, en sachant qu'au fur et à mesure du temps, ça évolue, et des échanges. On a eu la semaine dernière d'ailleurs un atelier citoyen avec un groupe de citoyens tirés au sort qui a retravaillé, on a repris des arguments et on voit comment les choses évoluent et changent. Donc, trois familles, simplement, succinctement, qui ne recourent pas forcément, ou parfois en partie, les scénarios évoqués précédemment.

Cette famille bleue, qui permet de réunir environ 64 propositions, 65 propositions en fonction de la limite du trait, mais dont l'élément principal est de se dire : puisqu'on a des parcs déjà décidés, est-ce qu'on n'a pas intérêt, pour limiter les nuisances, pour optimiser les éléments, à se situer à proximité de ces coûts ? Je précise que les zones en pointillés qui sont délimitées sur cette carte correspondent aux zones préférentielles définies par l'État dans le cadre du débat. Donc, elles sont un peu plus petites que l'ensemble de la zone qu'on évoquait tout à l'heure en démarrant notre échange. Donc, on voit là des localisations qu'on trouve autour des principales localisations des trois parcs. Ensuite, on a une deuxième famille, qui est celle qui consiste à dire : essayons de concilier au mieux les usages et les impacts. Et donc, ce sont toutes celles qui sont réunies dans ces zones dites vertes. Et puis ensuite, il y a des éléments qui sont sur la bonne distance, donc qui rejoignent le débat précédent, notamment sur évidemment les nuisances visuelles et la conciliation des usages – je pense aux pêcheurs, on a beaucoup de choses qui, se mettant à l'extérieur, permettent de limiter les impacts notamment économiques sur la pêche.

Voilà les trois grandes familles qui se dessinent. On va vous proposer... alors, elles ont été faites à partir d'une série de cartes. Si vous allez – peut-être certains d'entre vous l'ont déjà fait – sur l'outil dit « ma carte », vous retrouverez une douzaine de cartes qui sont sur l'ensemble des usages, l'ensemble des contraintes, qu'elles soient géographiques, économiques, écologiques, paysagères, etc., de la Manche. Voilà, ici on a la profondeur, celle-là, c'est sur la valeur économique des prises des ports, parce qu'on va voir où les enjeux économiques sont majeurs pour la pêche, on a... ce sont des exemples, je crois qu'on a un troisième exemple qui est donc le trafic maritime, qui évidemment est un élément important à prendre en compte. Bref, vous en avez comme ça une douzaine, et l'application vous permet de définir les espaces qui sont le mieux. C'est une des particularités de ce débat par rapport au précédent, c'est qu'on propose un projet qu'on ne sait pas... enfin, dans le débat est la question majeure de la localisation.

Donc, on retrouve ici cette première famille de parcs, avec les différentes idées – puisqu'on a déjà décidé des parcs, pourquoi on ne prolonge pas les logiques ? Alors, ça renvoie peut-être à la proposition tout à l'heure de cette idée du scénario B, c'est de dire « pas de grands parcs, mais peut-être des petits parcs qui pourraient compléter les parcs existants ». On pourrait optimiser, mais ça, il faudra peut-être qu'on en rediscute, et on a un intéressant débat dans les jours qui viennent avec RTE sur les conditions du raccordement, mais ça pourrait permettre d'optimiser les raccordements, et peut-être de mieux planifier. Ça permet de regrouper les nuisances. Et ça pourrait permettre de limiter les impacts sur la pêche, qui est une vraie question qu'on retrouve un peu en permanence. Voilà pour cette première famille, et les arguments qui sont évoqués par ceux qui se positionnent. Je précise que les petites pastilles bleues que vous voyez correspondent à peu près à la taille d'un parc, à peu près la surface nécessaire pour un parc. Deuxième famille, juste derrière...



M. David PROTHAIS, Animateur

Est-ce que, Gilles, on fait peut-être le petit vote déjà sur cette famille ? Ou tu veux présenter toutes les familles ?

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Je suis sous ton autorité – bienveillante.

M. David PROTHAIS, Animateur

D'accord. Oui, merci. On vous a présenté les trois familles, Gilles vous a présenté les trois familles, je vous propose qu'on ait un petit temps d'échanges sur cette famille-là. On peut vous lancer une petite question pour voir si, par rapport aux arguments qui sont proposés, vous êtes plutôt d'accord avec cette orientation – enfin, pas du tout d'accord, plutôt pas d'accord, d'accord, voilà, vous comprenez le principe, si vous avez besoin de plus d'éléments pour vous prononcer, ou si vous souhaitez ne pas vous prononcer. Donc, là aussi, je vous invite en quelques minutes à répondre, et ce sera l'occasion de creuser.

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Il y a l'idée d'un levage de main, c'est ça ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Voilà, tout à fait, les personnes qui lèvent la main pourront aussi s'exprimer pour clarifier également ou défendre leur position par rapport au vote.

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Vous voulez intervenir avant ou après ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Ça va être après, on va attendre la fin du sondage, Gilles, là on est à six questions sur 19 minutes. Je pense qu'on va attendre... voilà, les réponses arrivent. Ce sera l'occasion de poursuivre les échanges et la présentation, Gilles, que tu viens de faire. Encore une petite minute ou deux. On devrait atteindre notre score de 13 citoyens et acteurs, CPDP, équipe d'animation et maîtrise d'ouvrage exclues. Je pense que les résultats sont en train de se stabiliser. Si ça vous convient, on va partager les résultats – encore quelques instants, peut-être, je vois 10 réponses sur 19, on n'est pas loin. Écoutez, Sofia, je propose de clôturer le sondage. Encore une fois, on voit que vous êtes un peu distribués. On va peut-être poser la question, il y a deux personnes qui ont besoin de plus d'éléments pour se prononcer, je pense que c'est important que vous puissiez le préciser, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Il y a Cécile qui demande à prendre la parole. D'ailleurs, je ne connais pas votre... si vous pouvez décliner votre nom, prénom, je pense que vous êtes arrivée au cours de la réunion, peut-être.

Mme Cécile PAPILLON, Pêche professionnelle

Bonjour, je m'appelle Cécile PAPILLON, je suis femme de marin pêcheur, je vends le poisson de mon mari sur le port de Barfleur. Je suis assez inquiète, parce que vous dites que les petites pastilles bleues représentent des petites zones, et en fait, les petites pastilles bleues, elles ne correspondent pas tellement à ce que vous dites, dans le sens où la zone est beaucoup plus élargie que ce que vous dites. Et nous, on est très, très inquiets, parce que là où on ne peut pas pêcher, ce n'est pas que sur la zone où vous mettez des éoliennes, c'est aussi le câble qui relie la terre, c'est la zone de sécurité. Donc, j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi vous minimisez les parcs sur les cartes.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Je suis d'accord avec madame PAPILLON, je pense que votre carte est... enfin, je pense que quand vous avez extrait, les pastilles ne sont plus de la bonne taille, là, il y a un problème de zoom. Quand on est sur l'outil, mais j'ai l'impression... parce que si un parc de Courseulles ou de Fécamp fait entre 60 et 80 km², les petits ronds ne doivent pas faire la taille. Donc, je pense que quand la carte a été extraite de l'outil, il y a quelque chose qui n'est pas passé.

M. David PROTHAIS, Animateur

Gilles, je ne sais pas si vous avez des éléments de précision là-dessus.



M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Oui, effectivement sur la carte en ligne, les pastilles sont plus importantes, elles correspondent bien à la surface globale. Il s'agissait là de pouvoir distinguer la diversité des localisations proposées, donc elles ont été... parce que sinon, elles se... enfin, vous le verrez si vous allez en ligne sur l'outil, vous pouvez avoir l'ensemble des commentaires proposés, l'ensemble des propositions, et vous verrez qu'elles ont tendance à se superposer beaucoup, pour certaines. Et donc, pour pouvoir discuter finement du débat, on a là rediminué un peu le cercle de façon à ce qu'elles se superposent moins, qu'on voie la diversité des localisations. L'idée n'est pas de minimiser l'impact, mais plutôt de regarder comment se diffusent ou se distribuent les différents types de propositions citoyennes qui sont proposées sur l'outil.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci de cette précision. Je pense que, peut-être qu'on prendra un temps de vérification des cartes, et on pourra vous faire un retour par email, je pense, sur ce point. Je tiens à souligner que l'argument de la pêche a été recueilli par différents canaux dans ce débat public, tout au long de ce débat, et que ça fait partie des choses que la Commission a recueillies. Il y a monsieur BERNE qui voulait également intervenir, est-ce que c'est aussi pour avoir plus d'éléments pour se prononcer ? C'est dans cette catégorie-là ? Je vois qu'il a levé la main, je vais lui passer la parole.

M. André BERNE, FNE Normandie

Je me présente, donc je suis André BERNE, je suis le Vice-Président de France Nature Environnement Normandie. Pour information de tous les citoyens autour de la table, France Nature Environnement, c'est la plus grosse association française de protection de l'environnement : nous regroupons plusieurs centaines d'associations, et plusieurs centaines de milliers de citoyens. Donc, il y a dans chaque région une branche, si je puis dire, un représentant régional, ce que nous sommes.

Alors, je suis un petit peu gêné, moi, par le processus qui est enclenché là, parce qu'on nous demande de nous prononcer sur, je dirais, des options sans qu'on ait tous les éléments en main. Ce qui est essentiel pour nous, pour notre fédération, qui est, je le rappelle, favorable au développement de l'éolien parce que ce qui... le changement climatique est un fléau majeur, donc il faut impérativement trouver des productions d'électricité renouvelables et qui ne dégagent pas de gaz à effet de serre. Ce qui nous préoccupe, donc, évidemment dans ce sujet, c'est le moindre impact environnemental. Alors, pourquoi c'est difficile de se positionner, c'est parce que le moindre impact environnemental, c'est de faire un site nouveau, c'est de faire un nouveau parc quelque part en mer, ou est-ce que c'est – c'est la question qui est posée, en l'occurrence – d'agrandir les parcs déjà existants ? Sachant que pour nous, le moindre impact environnemental, ce n'est pas seulement le moindre impact en mer, mais c'est aussi, je dirais presque surtout d'ailleurs, le moindre impact à terre, parce que ces parcs ont évidemment des impacts à terre, puisqu'il faut les raccorder, et ensuite raccorder l'énergie dégagée au réseau interconnecté. Donc, ça peut avoir des effets de création d'outils divers, de lignes électriques, etc. Donc, c'est la globalité de la chose qu'il faut examiner.

Voilà, donc si le moindre impact, c'est l'agrandissement des sites existants, ce qui paraît logique peut-être, bien sûr nous sommes favorables à cela. Si le moindre impact, c'est créer un site neuf quelque part, où les impacts seront encore moindres que l'agrandissement de ce qui existe déjà, eh bien nous sommes plutôt sur la seconde position. C'est pour ça que moi, à mon niveau, et compte tenu des absences de connaissances qu'on a sur ce sujet-là, ça m'est extrêmement difficile de voter pour telle ou telle proposition. Voilà ce que je voulais dire à ce sujet. Alors, il y a peut-être une réponse déjà sur...

M. David PROTHAIS, Animateur

Je pense que la... Gilles, une réaction ?

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Avant de donner la parole, vous aviez une alerte aussi sur une des cartes, où il vous semblait qu'il y avait des ajustements à faire ?

M. André BERNE, FNE Normandie

Oui, oui. Mais on m'a dit d'en reparler plus tard, donc je vais en parler maintenant, si vous voulez.

M. David PROTHAIS, Animateur

Allez-y, oui, c'est l'occasion.



M. André BERNE, FNE Normandie

Alors, c'est sur... je voulais juste dire que sur une carte, on considère que les zones Natura 2000 sont des zones contractuelles. Alors, il y a des cartes des zones protégées, il y a les cartes, etc., puis une carte qui s'appelle « zones contractuelles », dans laquelle on met un peu tout, les parcs naturels régionaux et les zones Natura 2000. Natura 2000 n'est pas de nature contractuelle. Natura 2000 est un sujet européen, et plutôt de type règlementaire, puisqu'il y a quand même un principe de droit qu'il faut respecter, c'est que les zones Natura 2000 ne doivent pas être dénaturées. Tout projet qui est contraire aux objectifs de conservation Natura 2000 doit être interdit. Donc, c'est un véritable sujet. Les zones Natura 2000, pour France Nature Environnement, sont à préserver, au même titre que les réserves naturelles, ou au même titre que d'autres zones. Voilà ce que je voulais dire, et donc je souhaite qu'elles soient réintégrées dans une autre catégorie que celle de la catégorie des protections contractuelles.

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

D'accord.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci pour cette précision. Je pense que c'est bien entendu, je pense, du côté de la Commission Particulière et du travail que ça induit. En tout cas, c'était l'occasion d'échanger sur ce scénario. Je pense que, Monsieur BERNE, vous pointiez juste avant le fait qu'il y avait des difficultés vu les éléments en la possession, d'analyser un petit peu de l'impact des différents scénarios. Je pense que c'est une difficulté un peu récurrente dans le débat public, de débattre d'un objet dont tous les éléments ne sont pas encore sur la table, parce que si on attend d'avoir tous les éléments, ça veut dire qu'on serait encore plus engagé dans le projet, donc il faut essayer de trouver le bon compromis. Mais je pense que ça éclaire quand même le fait que ce scénario mérite probablement des précisions pour pouvoir être plus clairement débattu. Je vois qu'il y a deux personnes qui veulent prendre la parole : il y avait Anne GEORGELIN qui avait levé la main déjà il y a un petit moment, et il y a Cécile – Cécilette ? Cécile ? Je ne sais pas vous nommer, si c'est un surnom, vous m'excuserez, Cécile ou Cécilette. Je vous donnerai la parole après, mais d'abord Anne GEORGELIN, s'il vous plaît.

Mme Anne GEORGELIN, SER

Oui, bonjour. En fait, je n'ai pas voté sur le scénario qui me demandait d'avoir plus d'éléments pour m'exprimer sur ce point, mais j'ai eu du mal à me positionner sur cette proposition, tout simplement parce que la proposition de s'appuyer sur les parcs existants pour faciliter le futur projet, dans les éléments qui sont mis en avant, je me demandais s'ils étaient réalistes, ou comment est-ce que ça pourrait être mis en place, en fait. Par exemple, quand on parle d'un raccordement commun, aujourd'hui les travaux pour le parc de Fécamp ont déjà été lancés, donc est-ce que c'est en effet possible d'avoir un raccordement qui soit commun entre le parc de Fécamp aujourd'hui et un parc qui viendrait s'installer pour la suite ?

De même, sur le fait d'avoir des regroupements de nuisances, ou les moindres effets sur les usages, est-ce que vous avez étudié le fait qu'en effet, concentrer les parcs éoliens en mer dans une même zone aurait réellement moins d'effets d'un point de vue de l'environnement ou des usages de la pêche, par rapport à un scénario où on viendrait installer des parcs éoliens en mer plutôt ailleurs ? C'était plus pour essayer d'avoir des éléments de meilleure compréhension des quelques arguments qui sont sous-jacents à cette famille numéro 1, sur laquelle on devait se prononcer, avant de prendre une décision. Parce qu'en soi, la logique peut paraître bonne, mais ce serait bien d'avoir le retour, peut-être, à la fois de la faisabilité sur le raccordement, et en même temps du point de vue des autres usages, sur la pêche ou l'environnement, pour s'assurer que ce n'est pas une fausse bonne idée, en fait.

M. David PROTHAIS, Animateur

Très bien. Je pense que Jacques FRÉMAUX, de Réseau de Transport d'Electricité, va pouvoir apporter des éléments de réponse à votre question sur le raccordement, je vois qu'il a levé la main, mais avant, je voulais prendre l'observation de Cécile. Et on aura la réponse de Jacques à la suite.

Mme Cécile PAPILLON, Pêche professionnelle

Donc, je peux parler, là ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Oui, allez-y.



Mme Cécile PAPILLON, Pêche professionnelle

Excusez-moi. Donc, moi, je reviens à notre profession – mon mari qui est pêcheur, et mon fils qui souhaite aussi... enfin, qui est sur le bateau et qui souhaite investir dans son bateau aussi. Je vois mal ce que vous allez faire de nous dans les années à venir. Vraiment. On est super inquiet, parce que plus ça va aller, plus vous allez en mettre, et plus les espaces vont diminuer. Je comprends mal ce que vous voulez de nous, ce que vous allez faire. C'est bien, l'écologie, c'est super l'écologie, nous aussi on aime ça, au contraire, mais vous vous rendez compte que 70 éoliennes, ce n'est rien en électricité ?

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

83 éoliennes.

M. David PROTHAIS, Animateur

Je vais proposer du coup à monsieur FRÉMAUX de répondre sur la partie raccordement, et peut-être à monsieur LEVALLOIS d'intervenir sur la question de la pêche, si ça vous convient, pour la prise en compte de la profession. Enfin, j'ai noté ça, comme observations. Donc, d'abord une intervention de Jacques FRÉMAUX, puis de Damien LEVALLOIS.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Jacques FRÉMAUX, RTE. Donc, pour la partie raccordement, ce que je voulais préciser, c'est qu'effectivement, dans les parcs envisagés, donc on a cité Fécamp, bientôt Courseulles, le raccordement va être constitué sur la partie sous-marine par deux câbles 225 000 volts, qui vont aller de la plateforme en mer jusqu'à la côte. Donc, ces câbles sont dimensionnés pour évacuer l'énergie de ces parcs, donc on les a dimensionnés, et donc ce sont ces câbles-là que nous allons poser. Donc, il n'est pas envisagé d'utiliser ces câbles – il ne sera pas possible, d'ailleurs, d'utiliser ces mêmes câbles pour d'autres parcs, puisqu'ils sont dimensionnés pour les parcs à venir.

Je voudrais aussi apporter une précision sur ces câbles sous-marins. On a évoqué l'impact du raccordement avec la pêche, donc il est vrai qu'en phase travaux – une phase travaux, ça va durer quelques mois. Sur cette phase travaux, on ne pourra pas pêcher aux abords des travaux d'installation de ce câble, mais une fois le câble installé, on va ce qu'on appelle ensouiller ce câble, c'est-à-dire le mettre dans le fond marin. L'objectif de ces travaux, c'est qu'à l'issue de ces travaux, on puisse retrouver une activité de pêche comme avant. Donc, il y a vraiment une volonté de RTE d'installer ces câbles de façon à ce qu'à l'issue de ces travaux, l'activité de pêche reprenne. Il faut vraiment retenir ce point-là.

Donc, pour les câbles, pour les parcs futurs qu'on évoque, donc de 1000 MW, on est en train de voir la possibilité d'optimiser le nombre de câbles, parce que c'est quand même une partie importante dans le coût du raccordement, donc les liaisons sous-marines, d'autant qu'elles vont être un peu plus longues que celles des parcs connus aujourd'hui. Et donc, on est en train de regarder la possibilité d'avoir trois câbles, et non quatre, ce qui permettrait de faire une économie substantielle sur la partie raccordement.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci pour cette précision sur le raccordement, et l'impact du raccordement sur la pêche. Après, la question de Cécile portait plus généralement sur la cohabitation des usages et l'avenir de la profession – Monsieur LEVALLOIS, peut-être un petit mot là-dessus, ou éventuellement Gilles, si tu souhaites intervenir.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Alors, je rajouterai – Jacques a utilisé le mot « volonté », non, obligation. Les appels d'offres que l'État entend lancer ont plutôt une obligation d'engager une cohabitation des usages en mer. Et donc, dans cette cohabitation des usages en mer, c'est comme ça que l'État Français envisage sa planification de l'espace maritime, c'est qu'il y ait des co-usages de l'espace maritime. Tout à l'heure, quand je vous ai dit qu'on donnait une concession à un industriel pour mettre en place un parc éolien, et qu'il était vraiment lié aux emprises de chaque éolienne ou de chaque câble, c'est vraiment pour que ce co-usage de l'espace maritime puisse s'effectuer. C'est une volonté de la France, d'autres pays européens ne l'ont pas fait. Je pense à nos voisins belges, qui ont, bon, bien sûr, dix ans d'avance sur nous sur le sujet, mais qui ont fait le choix d'une monoactivité par secteur maritime. Et là, oui, ils ne peuvent pas du tout pêcher dans leurs parcs éoliens. Tous les câbles sont mis au plus court, ne sont pas ensouillés, et donc il n'est pas possible par exemple de pratiquer de la pêche. Et aujourd'hui, c'est un État qui reste très embêté avec ses parcs éoliens, puisque justement il faut essayer de développer de la coactivité, et la seule façon qu'ils auraient de développer de la coactivité, c'est de faire de l'aquaculture, et aucun industriel ne veut se lancer dans cette activité aujourd'hui en Belgique.



Donc, l'État Français, lui, s'engage plutôt sur la cohabitation d'usages, donc ça coûte bien sûr plus, ça nous fait un prix de l'énergie bien sûr un peu plus élevé, mais qui reste assez modique, et qui finalement permet – puisque je l'ai entendu tout à l'heure – d'assurer une balance économique qui soit toujours favorable pour l'État. Donc, de ne pas aller à l'encontre de ce qu'il se passe aujourd'hui en termes de gains économiques que l'on a par exemple avec la pêche, et par exemple avec le tourisme, si on parle d'éloignement des éoliennes. C'est vraiment la cohabitation d'usages.

Alors, pour la pêche, on ne peut pas parler de la pêche en tant que telle. Pourquoi je dis ça ? Parce que si on regarde la carte qui est sous nos yeux, on a Courseulles – Courseulles, c'est un parc éolien qui va avoir un impact plus fort sur la coquille Saint-Jacques. C'est un haut lieu de la coquille Saint-Jacques, et donc ce sont plutôt des navires... d'ailleurs, on est en baie de Seine, donc il va plutôt toucher les petits navires, les moins de 16 mètres, et sur l'impact coquilles Saint-Jacques. Fécamp, c'est un parc éolien qui touche principalement des fileyeurs, et aujourd'hui plutôt des bulotiers, plutôt des arcs dormants, on est plus sur des arcs traînants, c'est une zone de pêche qui est moins exploitée par les chalutiers. Dieppe-Le Tréport est plutôt chalutiers, plutôt soles, plutôt amandes de mer depuis peu, et une zone dunaire assez particulière. Donc, les espaces pêche n'ont pas les mêmes impacts par port, par filière, et le monde de la pêche en tant que tel n'est pas... si, bien sûr, il y a des représentants de la pêche qui existent – sont quand même diversifiés selon les espaces maritimes.

Aujourd'hui, l'État a fait des études avec la Direction des Pêches et l'Institut Français de la Mer, l'Ifremer, justement pour analyser toute cette pêcherie sur tous les espaces maritimes. Lorsqu'on disait tout à l'heure « on va tuer la pêche », il faut juste se donner l'ordre d'idées : la pêche maritime en Normandie, ce sont 200 millions d'euros de chiffre d'affaires par an. 200 millions d'euros de chiffres d'affaires par an – la zone de débat public, qui est plus large que les zones préférentielles aujourd'hui, ce sont 47 millions d'euros par an. Donc, vous voyez déjà que cette zone de débat public, elle ne compte que pour un quart de l'économie de la pêche. Et au final, on va aller chercher dans cette zone de débat public entre 1 et 2 % de l'espace maritime, qui sera encore pêchable, puisque le but de l'État est de demander à l'ensemble des industriels intervenant sur le domaine de pouvoir notamment pêcher.

Et puis, on va vous donner un ordre d'idées : un navire de pêche, un chalutier, ça va pêcher à une vitesse de l'ordre de 4 nœuds. 4 nœuds, pour des éoliennes de ce type, avec un espacement de 1,5 km à 1 nautique, ça veut dire que le pêcheur rencontre une éolienne tous les quarts d'heures. C'est-à-dire qu'il faut bien se donner l'idée...

M. David PROTHAIS, Animateur

Je vais vous inviter, Damien, à conclure, parce que je voudrais repasser la parole à Cécile, qui veut réagir.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

... le parc éolien, les machines deviennent plus grosses, les machines sont plus espacées, et on a plutôt l'impression d'une succession d'objets individuels que de parcs en tant que tels. En tout cas, pour un marin qui va naviguer dans ces zones, c'est plutôt une succession – on ne va pas éviter un parc éolien en tant que tel avec des navires qui sont de l'ordre de moins de 25 m. On va plutôt passer à travers. Voilà.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci. On a une demande dans le chat d'Eloi d'allonger un petit peu le débat, parce que le sujet est important. C'est vrai qu'idéalement, je voudrais passer à la famille numéro 2, mais j'entends bien que le sujet... il y a plusieurs sujets, sur le raccordement et la pêche, qui méritent des échanges, donc si ça convient à tout le monde, on prend encore 5 minutes pour prendre les réactions de Cécile, qui a levé la main, puis une réaction, une question d'André sur le raccordement, pour rester sur ces deux sujets, jusqu'à midi. Et je vous inviterai après à passer à la famille numéro 2. Allez-y, Cécile.

Mme Cécile PAPILLON, Pêche professionnelle

Oui, alors vous disiez que la baie de Seine, ça ne représente pas énormément. Je regrette, ça va de Barfleur au Havre. Et les bateaux qui sont à Barfleur et qui sont à Saint-Vaast vont aussi jusqu'à Dieppe, à la coquille Saint-Jacques. Donc, Fécamp, il y a des coquilles Saint-Jacques. Il ne faut pas dire que ce ne soit pas la baie de Seine. Il y a des coquilles Saint-Jacques là-bas, puisque mon mari y va, et beaucoup de bateaux y vont tous les ans. Vous minimisez les choses. Et vous dites qu'un bateau rencontre une éolienne tous les quarts d'heures, vous oubliez de préciser quand même que là où il y a une éolienne, il y a énormément de vibrations, et celles-ci sont très, très hautes, donc ça va faire énormément de vibrations sur le sol marin, que là où il y a des vibrations, il n'y a plus de poissons – ça,



c'est clair et net : ça fait fuir les poissons, ça fait fuir les nurseries. Donc, qu'est-ce qu'on va... effectivement, on ne va pas y aller, dans vos parcs, il n'y aura pas de souci, parce qu'il n'y aura plus rien à pêcher. C'est là où on est très, très inquiet. Ça ne touche pas que la pêche, ça touchera aussi forcément la plaisance – enfin, je veux dire, il n'y a pas que nous. Mais nous, on défend un petit notre gagne-pain, parce qu'on n'est pas là pour détruire les fonds marins, au contraire, je trouve que maintenant, aujourd'hui, les pêcheurs et nos représentants font qu'on gère plutôt bien la pêche. La preuve, c'est que la coquille Saint-Jacques, on en a suffisamment tous les ans et qu'on n'en manque pas. C'est plutôt bien géré depuis quelques années – je dirais 15 ans, au moins. Et on essaie de faire des efforts, et on se rend compte que nous, on va être supprimés pour faire de l'écologie, qui n'est pas de l'écologie en plus. Je trouve que c'est un faux prétexte.

Et là, quand vous dites que tous les quarts d'heures, on va rencontrer une éolienne, on ne va rien rencontrer, parce que je vous dis que vous allez faire fuir le poisson et la faune sous-marine. Ça fait vraiment peur. Et moi, je suis vraiment inquiète pour l'avenir et pour nous.

M. David PROTHAIS, Animateur

Ça rejoint une réaction de Véronique sur le chat, qui posait la question effectivement sur la faune et la flore, au-delà de la pêche, mais effectivement peut-être que ce sera l'occasion d'avoir des éclaircissements. Mais avant, je m'étais engagé à passer la parole à André BERNE, qui avait une question sur le raccordement. Je suis désolé, on parle de deux sujets, là, mais je pense que c'est important qu'on puisse les creuser. Donc, André BERNE, je vous laisse prendre la parole pour poser votre question.

M. André BERNE, FNE Normandie

Oui, enfin ce sont des sujets qui sont proches, parce que... et je pense qu'il ne faut pas opposer l'écologie et l'économie de la pêche, parce que l'économie de la pêche, elle vit bien sur la qualité des milieux aquatiques qui abritent les poissons. Les poissons, c'est toute une chaîne alimentaire qui n'alimente pas que l'Homme, il y a aussi les grands mammifères qui se nourrissent de poissons, donc il est essentiel de conserver évidemment le cheptel global de poissons. Ça fait partie de l'écologie.

Moi, j'avais une question, je la pose à RTE, sur le sujet des raccordements, parce que toutes ces cartes sont en mer, il n'y a aucune carte à terre, et je voulais savoir s'il y avait déjà des études préalables qui ont été faites en fonction des hypothèses diverses qu'on nous expose sur ce qu'il va se passer en mer, sur ce qu'il va se passer en terre. Et notamment, un sujet qui est celui des lignes à très haute tension, parce que c'est vraiment quelque chose qui est extrêmement pénalisant sur le plan environnemental, dans le paysage, etc. Est-ce qu'il y a, dans les hypothèses de territoires qu'on nous propose, des conséquences qui feraient qu'il serait nécessaire de créer de nouvelles lignes à très haute tension à terre ? Ou est-ce que le réseau actuel est suffisant pour pouvoir recueillir toute cette énergie sans avoir à construire ce type d'ouvrage ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci pour cette question. Je vais inviter Jacques FRÉMAUX à apporter des éléments de réponse côté RTE.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Oui, donc pour le raccordement des parcs, donc on est sur des tensions de 225 000 volts en courant alternatif. C'est le standard qu'on a pour ce type de puissance. Donc, il faudra effectivement faire une liaison entre les plateformes en mer et le point de raccordement sur le réseau existant. Ce que nous avons identifié aujourd'hui, c'est quels étaient les points de raccordement des réseaux existants, et donc en fonction de la localisation de ces parcs, on a plusieurs points de raccordement, plusieurs points de connexion. Au large de Barfleur, on a le poste Manuel, qui est un poste 400 000 volts qui a été construit dans les années 80 pour l'évacuation de la centrale de Flamanville. Donc, c'est sur ce poste-là qu'on envisage de se raccorder. Et puis, en Seine Maritime, il y a deux autres points de raccordement, qui sont soit autour du Havre, soit sur un poste qu'on appelle Barnabos, au niveau de Rouen.

Donc, on aura ces raccordements 225 000 volts sur ces postes-là. On est parti sur de la technique souterraine – très clairement, on n'a pas du tout envisagé de technique aérienne, donc on est sur du câble souterrain. Donc, sur la partie terrestre, ce seront des câbles souterrains de tension 225 000 volts, et donc avec des tracés de l'ordre d'une trentaine de kilomètres pour aller rejoindre ces postes de raccordement. Voilà. Mais en aucun cas aujourd'hui on envisage de construire de lignes aériennes très haute tension pour ce type de projets.



M. David PROTHAIS, Animateur

Merci.

M. André BERNE, FNE Normandie

Donc, il n'y aura pas d'effet – excusez-moi de reprendre la parole, mais – il n'y aura pas d'effet nouveau, si je puis dire, sur le territoire terrestre hormis ces câbles souterrains ?

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Alors, un raccordement est constitué de plusieurs composantes. Il y en a quatre. Il y a la partie liaison sous-marine, la partie liaison terrestre, et puis il y a deux autres points qui sont également à prendre en compte, c'est... alors, vous avez également la plateforme en mer, qui sera donc de notre responsabilité – ça, c'est nouveau par rapport aux parcs envisagés actuellement, donc RTE est maître d'ouvrage de cette plateforme en mer. Et sur la partie terrestre, on va avoir vraisemblablement ce qu'on appelle une station de compensation, un poste de compensation qui sera proche des côtes – alors, quand je dis proche, c'est 1 à 2 km. Je ne vais pas rentrer dans le détail sur la partie électrique, mais ce sont des postes de compensation qui vont permettre, du fait qu'on a de grandes longueurs, et avec ce niveau de puissance, on est obligé d'avoir... alors, pour vous donner une image, c'est de regonfler nos câbles. Ce n'est pas tout à fait en électricité, mais ça revient au même. Donc, c'est un poste électrique qu'on aura aux abords des côtes, donc qu'il faudra construire. Et après, vous allez donc avoir des travaux d'extension du poste de raccordement, et donc ça fait partie également des travaux à réaliser.

Donc, il y a ces différents... un raccordement, c'est composé de ces différentes composantes.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci pour cette précision. Je vous propose – je suis quand même soucieux du temps – qu'on puisse aborder aussi les familles numéro 2 et 3. C'est l'occasion d'ailleurs de poursuivre les sujets, ça ne les tarit pas. Je vais peut-être passer la parole à Gilles, qui doit être à nos côtés, pour présenter la famille numéro 2.

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Deux petits mots, parce qu'on a parlé à la fois des aspects de planification, pour dire que la Commission, Francis et Martine que j'aperçois, on a souhaité faire un certain nombre de réunions – enfin, il y a eu une réunion il y a quelques semaines sur ce thème de la planification, puisque derrière cette famille 1, il y a l'idée de la planification d'une certaine manière. Donc, je ne vais pas détailler ici ce qui a été dit, mais on a des éléments supplémentaires pour éclairer le débat. La deuxième chose, c'est que sur le raccordement, qui est un thème important, il y a une conférence qui a lieu le 30 juillet avec RTE, justement sur ces notions de raccordement, pour préciser les données et enrichir là aussi le débat. Et enfin, on a beaucoup parlé de la pêche, mais ça nous préoccupe depuis le départ, on a eu un certain nombre de débats avec des scientifiques, à la fois ceux qui travaillent avec les pêcheurs pour les éclairer sur les conditions de développement de la pêche, et puis des laboratoires scientifiques justement sur les impacts des implantations d'éoliennes, à la fois en France et en Europe. Et on a fait tout un travail, la Commission, de traduction des études les plus récentes, de façon à les rendre accessibles à tous et d'aller au plus près de ce qui nous paraissait être capable d'éclairer la décision publique qui sera prise dans les prochaines semaines. Voilà, ce sont simplement des éléments supplémentaires d'information. Tout ça est sur le site du débat évidemment.

On peut regarder... alors, sur cette famille 1, qui représentait à peu près un tiers des propositions, on va la quitter pour dire – la famille 2, c'est à peu près la moitié des propositions qu'on a. Là, l'accent est mis par les gens qui proposent dans ces deux espaces-là sur la conciliation des usages et des impacts. L'idée, c'est de se dire que si on veut limiter les impacts au maximum sur la pêche, sur les paysages, si on veut faire que les zones de navigation soient le mieux respectées, si on veut que les conditions d'implantation des éoliennes – je pense à la profondeur, je pense au vent – si on veut faciliter l'atterrage, se dessinent deux zones principalement. Ce sont les deux patatoïdes verts que vous voyez là. Et j'avoue que ça concentre pas mal de préoccupations. En tout cas, c'est le compromis qui semble intéressant pour bon nombre d'internautes, ou en tout cas de citoyens qui se livrent à l'exercice.

Alors, vous pourrez juger vous-mêmes, à la fois vous pouvez aller commenter ces propositions et en faire d'autres, mais on est là sur des zones, je dirais, de moindre impact. Et je pense que le mieux, c'est de concilier, comment on peut concilier l'ensemble des usages – en sachant qu'on le sait, la Manche est très, très utilisée. On a parlé évidemment de la pêche, de la circulation et de la navigation maritimes,



de la plaisance, etc. Enfin, il y a de multiples usages. Et puis évidemment, la problématique des paysages. Voilà cette deuxième famille, qui rassemble à peu près la moitié des propositions.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci, Gilles. Comme tout à l'heure, on va vous proposer de répondre à la petite question, savoir si vous êtes plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, tout à fait d'accord ou pas du tout d'accord avec ce scénario, ou si vous souhaitez des précisions. Je vais demander à Sofia de bien vouloir lancer la question.

Pendant que vous répondez, c'est l'occasion de réagir à une question que Nicolas m'a adressée sur la façon dont vont être pris en compte les résultats de ces discussions et de cet atelier. Comme je le disais tout à l'heure, le débat public n'est pas un sondage, donc l'idée n'est pas de dire « vous êtes 40 % à penser que », et « voilà comment la Commission va transmettre ces éléments-là à l'État et à la maîtrise d'ouvrage ». Ça va être un petit peu plus... ça va être combiné avec aussi ce qui a été entendu dans d'autres réunions, ce qui a été entendu sur le site internet, via les différents outils. La Commission a vocation à faire un compte-rendu de tout ce qui a été dit, et de mettre en relief les arguments des uns et des autres. Et c'est la loi : l'État s'engage, à l'issue du débat, sur la base du compte-rendu et du bilan que la Commission va faire, à faire part de la manière dont il compte poursuivre ou non son projet, en tenant compte des observations qui ont été faites. Donc, il y a un devoir de réponse de l'État. Je laisse volontiers éventuellement Gilles, Francis ou Martine à apporter des précisions, si vous le souhaitez, à mes propos, mais le débat public est cadré par la loi et fait que la maîtrise d'ouvrage, donc l'État et RTE sont tenus de répondre et d'expliquer leurs choix au regard des observations que vous êtes en train de faire. Je ne sais pas si vous avez des compléments, Gilles, Francis, c'est bon ?

Si c'est bon, le sondage est avancé, vous en voyez les résultats. Donc là, on a un contraste un petit plus marqué entre plusieurs personnes qui ne sont pas du tout d'accord, et d'autres qui sont tout à fait d'accord. Peut-être qu'on peut prendre déjà les observations des gens qui ont besoin de plus d'éléments. Est-ce que les personnes veulent prendre la parole ? Je crois qu'il y a Nicolas qui veut prendre la parole, qui avait levé la main. Je vais lui passer la parole pour expliquer aussi et motiver un petit peu sa position.

M. Nicolas BERGELIN, Citoyen

En fait, non, pardon, moi, c'était pour la question sur l'usage de l'État, avant. Là, on affiche des petits sondages en fait, et la question que je posais, c'est : on n'est pas représentatif, là, on n'est qu'une vingtaine de personnes, mais il n'empêche que dans votre rapport, on va voir ces statistiques. Je voulais savoir si vous avez les outils pour décliner les pourcentages, les petits sondages entre citoyens d'un côté et lobbyistes de l'autre, parce qu'on sait qu'il y en a au moins deux représentants ici. Et puis, pareil pour le... là, on a ce petit comité, on n'est qu'une vingtaine de personnes, et puis il y a aussi les votes qui avaient été faits sur informatique avant. Il y a l'espèce de graphe qui s'appelait « neuf questions », je ne sais pas trop quoi, et je voulais signaler que moi, je n'arrive pas à envoyer mes réponses là. Il y a un problème de bug. Je pense qu'il y a du sondage qui est fait, qui va être communiqué par voie de votre rapport et autre, et donc j'ai deux points que je voudrais soulever. Le premier : est-ce que vous pouvez me dire si vous allez bien ventiler les réponses entre citoyens et lobbyistes de toutes sortes ? Et deuxièmement, est-ce que... moi, j'ai vraiment envie que ma réponse, que j'essaie d'envoyer depuis deux jours, qui ne fonctionne pas, puisse être prise en compte, est-ce qu'on va revenir vers moi pour lever le problème ?

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Moi aussi, ça ne marche pas. Excusez-moi, moi non plus, ça ne marche pas : on n'arrive pas à poster, à valider les...

M. David PROTHAIS, Animateur

D'accord. Alors, ça, c'est un problème, je crois, Nicolas, que ma collègue vous avait contacté en message privé pour vous dire qu'on allait vous contacter à l'issue de la réunion pour régler ce problème-là.

M. Nicolas BERGELIN, Citoyen

Ah bon ? Je n'ai pas vu alors.

M. David PROTHAIS, Animateur

Pardon, oui, peut-être que le message n'était pas... mais on va prendre soin, et également Eloi, de... enfin, bien sûr, pour que vous puissiez poster les choses. Je me permets une réponse, dans les



analyses que la Commission fait, elle sait qui parle. C'est pour ça qu'on vous demande nom, prénom, et éventuellement de préciser si vous venez d'un acteur économique ou si vous êtes citoyens. Donc, la Commission dispose de ces éléments, et peut donner du relief dans son rapport par rapport à ces éléments, bien sûr. C'est pour ça qu'il est important que chacun puisse se présenter et parle clairement, en son nom propre ou au nom d'une organisation. C'est fondamental dans l'analyse, bien sûr. Ce qui n'enlève pas la légitimité de la parole des uns et des autres, qui n'a pas vocation à s'opposer, mais à se compléter, à se confronter, et à nourrir le débat.

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Est-ce qu'on peut parler ? On fait un tour ? Pardon.

M. David PROTHAIS, Animateur

Alors, André avait levé la main, mais Eloi, j'entends que vous souhaitez également – je vous passe la parole après André, si ça vous convient.

M. André BERNE, FNE Normandie

Merci beaucoup. J'ai de nouveau voté pour rien, parce qu'il y a toujours le sujet du manque de connaissances. Alors, je voudrais juste dire à ce sujet que dans le cahier d'acteurs qu'on est en train de rédiger, qu'on va vous envoyer, on souhaite véritablement qu'il y ait un accroissement de la connaissance. Je veux dire, qu'on en sache plus. On a parlé du sujet des poissons – ça, c'est un vrai sujet, c'est fondamental, les poissons. Il y a aussi le sujet de la vie faune, il y a aussi le sujet des chiroptères, il y a plein de sujets sur lesquels on ne sait rien. Et donc c'est extrêmement difficile de savoir quelle est la zone de moindre impact, ou comment bien positionner les parcs, bien positionner les travaux, etc., quand on a ce manque de connaissances. Voilà.

Donc, est-ce qu'il est prévu quelque chose au niveau de l'État – là, je me tourne peut-être plutôt vers l'État – pour financer des études, accroître ces connaissances pour arriver à être plus pertinents dans nos choix ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Ça fait deux – ça fait plusieurs fois effectivement que ce sujet, vous le soulevez, et que d'autres participants le soulèvent, le problème de la connaissance sur certains sujets, notamment ressources. Je vais passer la parole à Eloi, et si ça vous convient, je proposerai à Damien LEVALLOIS d'apporter des éclairages justement sur le volet études, stade des études. Mais peut-être une intervention d'Eloi auparavant.

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Oui, merci beaucoup, merci de me redonner la parole. Alors, en fait, sur cette famille 2, là où je ne suis pas très à l'aise, c'est qu'on a du mal... déjà, ce sont deux zones qui sont très différentes. Zones de conciliation, vous en avez une grande qui est très proche des côtes, et une autre qui est un petit peu plus au large, et qui est plus petite. Donc, je pense qu'en fait, compte tenu de la dimension, de la superficie du parc, on a du mal à se projeter. Ça, c'est un premier point.

Le deuxième point, c'est que, oui, il y a une... il n'y a pas vraiment une notion d'échelle, donc en termes de kilomètres de distance du point littoral pour les différentes zones. Parce que si vous êtes sur le trait vert, à gauche, près des côtes du Val de Sèvre, ou si vous êtes au milieu de la zone, ce n'est pas du tout la même distance, ça n'a pas le même impact visuel. Et je n'ai pas trouvé sur le site du débat de simulation visuelle réelle – enfin, de simulation visuelle tout court – de l'impact que ça peut avoir depuis le littoral. Là, je parle, je reste vraiment sur le sujet de l'impact visuel. Donc, j'ai du mal à m'exprimer, parce qu'en fait, j'ai deux zones qui n'ont rien à voir les unes, les autres, et ces deux zones sont elles-mêmes très larges.

M. David PROTHAIS, Animateur

Je vais proposer à Damien LEVALLOIS d'intervenir pour répondre – Gilles également, une observation ? Après Damien ? Ou avant Damien ? Gilles ?

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Effectivement, on regroupe ici sur des espaces très larges des propositions, mais qui sont toutes conçues sur la même logique. Alors, chacun fait les conciliations en fonction de « je veux protéger au maximum les zones de pêche » ou bien « je veux protéger au maximum les espaces de covisibilité vis-à-vis du patrimoine ou du littoral », ou « je veux protéger au maximum les couloirs de navigation », etc.



Donc, il y a un équilibre. Elles correspondent à la même volonté de concilier, mais pas forcément avec les mêmes critères, ou pas forcément avec la même pondération des critères. Donc effectivement, là, le groupement est peut-être trop épais pour être discuté, mais il est bien sur l'idée qu'il y a des compromis possibles dans ces deux grands espaces. Effectivement, plus on est à droite de l'image et plus on est au large. Alors, je pense que Damien va apporter sur les distances au littoral des éléments, et puis il nous dira le travail cartographique – enfin, d'analyse photographique, pardon – qui a été fait sur les impacts vu du littoral des différents espaces.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci, Gilles, de cette intervention. Donc, Damien, deux remarques pour réagir là-dessus, effectivement, sur les distances, l'impact paysager, et aussi sur la question d'André BERNE sur l'état des études.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Le sujet de la connaissance est un sujet qui est revenu dans tous les travaux de planification ces trois dernières années, et depuis même la création du Conseil Maritime de Façade, où les représentants, notamment d'associations environnementales, ont porté à l'État ce besoin de connaissances du milieu marin. Alors, c'est vrai qu'aujourd'hui, l'État s'engage beaucoup moins dans les aspects connaissances qu'il n'a pu le faire auparavant. Néanmoins, ce que l'on observe avec ces nouveaux usages de la mer dans toute l'Europe, et même aujourd'hui en France, puisque les premiers parcs éoliens ont permis de dégager de la connaissance, c'est finalement un milieu marin qui se trouve très porteur de nouvelles études. Donc, l'Université de Caen a été très impliquée dans différents projets, dont le dernier qui vient d'être publié, donc le projet trophique, qui permet de dégager des points de vigilance, ou en tout cas des axes de convergence pour mettre en place des parcs éoliens en mer. Les études que l'on porte, nous, État, ce sont plutôt des études... alors aujourd'hui, des études bibliographiques qui ont permis de donner au public l'ensemble des informations sur la zone maritime de la Manche, on va dire, centrale. Et puis, demain, des études environnementales, puisqu'on est dans une démarche d'évitement, pour l'instant. La planification des espaces maritimes a permis de répondre à deux directives : celle sur le socio-économique, comment développer les activités en mer, et celle surtout sur la directive IV sur le milieu marin. Et finalement, c'est cette directive IV sur le milieu marin qui l'a emporté sur l'aspect socio-économique. Donc, c'est vraiment l'évitement qui est engagé dans cette planification des espaces maritimes. Alors, évitement au titre des impacts environnementaux.

Et demain, donc, on va continuer dans ce schéma : comment est-ce qu'un parc éolien peut arriver ? Comment est-ce que l'État va engager un appel d'offres sur une zone ? C'est toujours de l'évitement, donc on va mettre en place des études environnementales sur ces zones éoliennes pour pouvoir apporter finalement à l'industriel des éléments d'information sur les évitements encore à effectuer sur cette zone. Ce que l'État voudrait, globalement, c'est avoir une zone qui soit encore un peu large, parce que justement pour conduire de l'évitement, il faut donner de la marge de manœuvre. Ce n'est pas, sur la zone, pile le nécessaire pour construire un parc éolien, c'est d'être encore un peu large pour vraiment cadrer, et pour pouvoir éviter peut-être quelques points chauds au sein de cette zone qu'il serait intéressant d'éviter pour ne pas porter atteinte aux milieux écologiques.

Sur les aspects photos, oui, donc il y a eu... on a fait des photos-montages. On a fait des photos-montages pour essayer d'être maximisant, en tout cas sur l'impact visuel. On a fait des photos-montages, donc je crois qu'on avait fait faire six parcs éoliens fictifs, donc on les a placés un peu partout, on les a placés bien sûr au large, mais on les a placés aussi en très proche côtier. Donc, on en a fait un très proche côtier à Barfleur, et un très proche côtier en Seine Maritime. Et on a aussi placé, on a demandé à notre prestataire de placer les parcs qui sont déjà autorisés. Le but, c'était de maximiser l'impact visuel, pour que les gens prennent part au débat, pour que les gens s'intéressent au sujet et pour que les gens puissent avoir une idée. On a essayé de placer le parc au mieux, puisque c'est nous qui l'avons fait, on n'a pas les... on ne connaît pas encore les éléments techniques pour poser les éoliennes à tel ou tel endroit, donc ce n'est que du fictif. Mais en tout cas, l'idée était bien de pouvoir faire sentir l'impact visuel de ce type de machines sur chaque territoire. Avec toujours [Inaudible].....

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci, Damien. Je crois qu'il y a Eloi qui voulait prendre la parole, je vais lui donner la parole. On approche de la fin de la réunion, il est 12 h 17. Après la prise de parole d'Eloi, je vais inviter Gilles à présenter la dernière famille et qu'on ait un temps d'échanges sur la dernière famille pour faire le tour de toutes les familles. L'occasion quand même de glisser que, n'hésitez pas s'il y a... je vois qu'il y a d'autres personnes qui sont là à l'atelier et qui n'ont pas encore pu s'exprimer – n'hésitez pas, Éléonore, Véronique, Laure, Camille, Claire, je vois qu'il y a pas mal de participants qui ne se sont pas exprimés.



Il n'y a pas d'obligation, mais en tout cas, on approche de la fin, et c'est l'occasion de vous manifester si vous souhaitez vous exprimer. Je vais passer la parole à Eloi.

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Oui, merci pour les précisions. Bon, je pense que les photos-montages, ils sont quand même très flous et approximatifs, il faut être clair, parce que si on va sur Google ou sur YouTube, on trouve des vidéos et des images de ce que donnent visuellement des parcs éoliens, par exemple sur le parc de Skegness au Royaume-Uni, ou sur le parc de Walney, qui sont à peu près autour d'une douzaine de kilomètres des côtes, et ça a un impact visuel catastrophique. Donc, moi, je ne comprends même pas qu'on arrive avec une proposition proche des côtes. C'est-à-dire que je ne comprends comment humainement, quelqu'un peut se dire « oui, on va proposer ça », parce que c'est tout simplement inacceptable, et c'est choquant.

Donc, voilà, je trouve que la zone, pour moi, est beaucoup trop floue, que l'impact n'est pas mesuré, n'est pas évalué, que les habitants n'ont pas toutes les informations nécessaires pour se prononcer. Et je rejoins le point – je pense que c'était Nicolas un petit peu plus tôt qui disait, à juste titre, qu'en fait on n'était qu'une vingtaine aujourd'hui, et c'est bien dommage, parce qu'en fait, je pense que les gens aujourd'hui n'ont pas les éléments nécessaires à l'expression d'une opinion construite, argumentée, éclairée sur ce projet.

Et pour conclure sur la famille 2 que vous nous présentez, moi, j'ai l'impression qu'il y a forcément un choix privilégié de l'État qu'on ne nous dit pas, et que ce n'est pas vraiment un débat public, et c'est sans doute une forme de réunion d'information pour nous dire « ça va être comme ça, point », parce que je ne comprends pas que cette zone soit aussi large et qu'on puisse présenter ça de façon aussi floue. Je suis désolé de vous le dire, je reste courtois, mais je suis quand même assez choqué par ce que je vois et par l'argumentaire.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci de cette intervention, Eloi. Je pense que Gilles va réagir. Je pense que le débat public est là pour accueillir justement vos réactions et ce type de remarques, donc je pense que c'est le bon lieu. Juste une petite remarque sur le fait que nous soyons 20, effectivement, mais il y a d'autres réunions encore sur le territoire, on en parlera tout à l'heure, à Barfleur, une conférence le 30 juillet sur le raccordement, un autre atelier de ce type le 12 août, donc n'hésitez pas à en parler autour de vous, on sera ravi d'accueillir plus de monde à ce type d'ateliers. Je sais qu'André a demandé la parole, mais je vais essayer quand même de respecter le timing, je vais passer la parole plutôt à Gilles, et demander à André de patienter un petit peu, pour présenter et pour réagir peut-être à la réaction d'Eloi, qu'Eloi vient de communiquer, et puis présenter la famille numéro 3 – Gilles, si c'est possible ?

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Alors, un petit mot simplement pour expliquer les points qui sont le long des côtes, pour simplement faire écho à ce que vient de dire Eloi. Je pense qu'on est là sur une série de propositions qui sont finalement du paradoxal. Les commentaires qui sont associés, puisque toute proposition est commentée par les internautes qui les font, donc ce n'est pas la Commission qui vous fait des propositions, c'est simplement une synthèse des 200 propositions que nous avons reçues. Celles qui sont sur la côte, les commentaires sont les suivants, c'est « de toute façon, au point où on en est, quitte à défigurer totalement, mettez-vous sur la côte, ce sera plus simple, ça coûtera moins cher et ça fera plaisir aux concessionnaires ». Voilà. Donc, je dirais que c'est inverser la proposition, c'est un peu une proposition de dépit, ce n'est pas une proposition en soi, c'est plutôt une critique du fait de proposer un quatrième parc éolien.

Alors, on retrouve ici en jaune pour les autres, je pense notamment à celles qui sont tout à fait au nord, je dirais, du projet, là, les propositions qui sont les plus soutenues, au nom de la pêche et des paysages. C'est-à-dire qu'elles transgressent d'une certaine manière le périmètre du projet, puisqu'on est... enfin, des zones préférentielles. Elles vont finalement dans les couloirs de navigation très forts de la Manche, et elles disent « quitte à concilier, les navires peuvent faire le tour », et c'est dans ces zones-là qu'il y a un peu de pêche, c'est dans ces zones-là que finalement les projets ne sont plus lisibles ou visibles de la côte. Et donc, même si ça coûte un peu plus cher, c'est peut-être là que se trouve l'acceptable, d'une certaine manière, parce que pas d'impacts économiques sauf le prix du projet, et pas d'impacts visuels sur les charmes ou les joies ou les grands sites de la Normandie. Voilà ce qu'on a ici. Et donc, je dirais qu'il y en a certains qui se positionnent juste à l'estuaire, les plus proches, mais il n'y en a que deux, donc c'est très marginal, qui consistent à dire « puisque de toute façon, on a déjà plein de sites industriels, on s'en rapproche ». Mais je dirais que l'intérêt de ceux-là, c'est vraiment de trouver la bonne



distance, et la distance du compromis possible pour pas d'impact pêche et pas d'impact paysage. Voilà ce que rassemblent ces propositions. Le nombre qui est affiché là, il n'y en a pas 12, il y en a une trentaine, de propositions regroupées dans cette catégorie.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci de cette présentation et de ces précisions par rapport aussi aux autres scénarios. On va vous proposer, comme tout à l'heure, de vous positionner. Je vais demander à Sofia de bien vouloir lancer le petit outil, comme ça on aura fait le tour des différents scénarios. On va pouvoir prendre à la suite quelques réactions, pour que chacun ait l'occasion de présenter ses arguments. Je renouvelle mon appel : s'il y a des personnes qui n'ont pas encore eu l'occasion de s'exprimer et qui souhaitent le faire, ne pas hésiter. Petite remarque d'ailleurs sur le fait que la part de participation féminine est inférieure à la masculine sur cette réunion, et j'invite les femmes participantes à ne pas hésiter à se manifester pour prendre la parole. Je vois qu'Anne, d'ailleurs, a levé la main immédiatement, très bien. Ne pas hésiter. On reçoit... alors, je me permets de faire un petit commentaire effectivement par rapport au chat, je vois qu'il y a des échanges assez réguliers entre Eloi, Véronique et Matthieu, avec le terme de lobbying qui est soulevé. Effectivement, on sent bien qu'il y a un échange d'arguments en parallèle de cette réunion entre vous, citoyens qui manifestez un désaccord assez net par rapport à un certain nombre d'orientations, et Matthieu qui représente un certain nombre d'industriels. Ça fait partie du débat d'avoir ce genre de confrontations. On vous a invité à rester courtois, et ça a été tout à fait respecté, donc parfait. Voilà. Le débat reçoit encore une fois l'ensemble de ces points de vue, et dit bien qui dit quoi, et de quel point de vue, et quel point de départ.

Je pense que le sondage doit être à peu près stabilisé, me semble-t-il. Voilà les résultats pour 8 votants : pas mal de demandes de précisions pour se prononcer, des personnes, et puis encore une fois un contraste entre pas du tout d'accord et plutôt d'accord. Donc, je vais proposer à ceux qui ont levé la main d'intervenir. Peut-être, André, rapidement, si ça ne vous dérange pas, parce que vous avez pas mal pris la parole, je me permets, pour pouvoir passer la parole à Anne également, qui a levé la main.

M. André BERNE, FNE Normandie

Excusez-moi d'avoir pris beaucoup la parole, mais je représente quand même un certain nombre de citoyens, qui sont beaucoup plus nombreux que ceux qu'il y a autour de la table, là. Je voulais juste dire que sur cette zone, il y a quand même des sujets qu'on n'a pas entendus, qui ne sont pas connus, qui sont les problèmes de circulation des grands mammifères marins, qui font des circulations à grandes distances, qui pourraient très bien se faire dans certaines zones, et puis le sujet de circulation des oiseaux. C'est quelque chose qui n'est pas connu, mais il y a des migrations extrêmement importantes d'oiseaux entre l'Angleterre et la France, qui passent sur tous ces territoires, et les oiseaux évitent les parcs éoliens – sauf la nuit, s'ils ne sont pas signalés. C'est un sujet d'ailleurs, de savoir s'il faut les signaler ou pas.

Voilà ce que je voulais dire, et puis je voulais juste dire que je souhaiterais, avant de terminer, qu'il y ait une prise de parole éventuellement conclusive de ceux qui souhaitent – dont moi.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci pour cette intervention. Je vais passer la parole à Anne, qui a demandé à prendre la parole.

Mme Anne GEORGELIN, SER

Oui, alors je ne voulais pas commenter toute la proposition 3, puisqu'en effet, elle recouvre des propositions vraiment très différentes, voire même antagonistes entre celles qui sont très proches des côtes et celles qui sont plus au large, si ce n'est lorsque vous avez présenté la famille plus au large, qu'on voit en effet parcourir globalement tout le nord de la zone, vous avez indiqué que le désavantage serait surtout un coût plus élevé du projet, parce qu'on serait forcément plus au large. Alors, en effet, il y a sûrement un impact du fait d'aller un peu plus loin en mer pour l'aspect économique du projet, mais quand on regarde toutes les cartes qui sont mises à disposition sur le site, avec les différentes couches, alors, déjà, il n'y a pas de carte qui présente l'impact économique, c'est plutôt quelque chose qu'on peut déduire, mais sur une version « où est-ce que ça coûterait plus cher ? Où est-ce que ça coûterait moins cher ? », on n'a pas cette donnée mise à disposition. Par contre, on voit que la plus forte contrainte sur cette zone, c'est plutôt une contrainte de sécurité maritime, qui d'ailleurs est présentée un peu de façon particulière dans le dossier du maître d'ouvrage comme étant à la fois intégrée dans la zone, et en même temps une zone sous contraintes.

Donc, pour moi, le point le plus difficile sur le positionnement de ces éoliennes plutôt très au large des côtes, qui peuvent en effet recouper un intérêt avec les enjeux paysagers ou le fait qu'il y ait aussi moins



d'activité, sur cette zone, on peut aussi trouver des zones où il y a peut-être moins d'impacts sur l'environnement, c'est à voir avec les différentes couches de données, mais c'est quand même ce point de navigation maritime de par la proximité avec le trafic au centre de la Manche qui devrait être envisagé, et peut-être étudié plus en détail, plutôt que de dire que la seule contrainte, c'est une question de coût pour le projet.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci de cette intervention. Il y a Eloi qui a demandé à prendre la parole, je vais lui passer la parole, et peut-être une réaction de Gilles par rapport à ce qui vient d'être dit, à la suite.

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Merci, je crois que je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire la personne précédente, je voulais juste ajouter que si c'est juste une question de coût, étant donné que c'est un opérateur privé qui est en charge de construire et de rentabiliser l'opération, c'est à lui de faire les investissements. Donc, l'argument économique n'est pas recevable pour les citoyens, puisque ce n'est pas... ce n'est pas recevable.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Je voudrais juste réagir, la question de coût, elle n'est que sur la partie raccordement, et donc là, c'est RTE qui finance les raccordements. Donc, ce n'est que sur cet élément-là, quel que soit l'endroit du parc en tant que tel, pour l'industriel qui le financera, ça ne changera pas. D'ailleurs, plus il est au large, plus il y a de vents stables, et donc plus il sera productif, et donc plus on aura un coût de l'énergie bas, en tout cas pour... donc, l'État achètera, enfin l'État permettra – ça permettra à l'État de mettre sur le marché un coût de l'énergie bas. Donc, je dirais que c'est plutôt favorable en termes de coût de l'énergie. C'est défavorable au titre du raccordement. Je crois que, Jacques va nous le confirmer, je crois que c'est 10 % de coût de raccordement supplémentaire par 10 km en mer. C'est le seul élément complémentaire, mais... voilà, après, ces coûts de raccordement, ce bénéfice global sur le projet, ce sont aussi des éléments qui sont vérifiés par une autorité indépendante, la Commission de Régulation de l'Énergie, qui contrôle, surveille, je ne sais pas comment on peut dire, en tout cas tous les projets qui sont accompagnés par RTE sur le raccordement de grosses installations d'électricité, quel que soit son emplacement, du réseau en tant que tel.

M. David PROTHAIS, Animateur

Vous avez déjà glissé des éléments, mais peut-être que Jacques peut compléter rapidement, il a demandé à prendre la parole.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Oui, effectivement, donc on est bien sur 10 % de coût du raccordement pour 10 km supplémentaires. Donc, techniquement, c'est faisable – ça, c'est un point que nous validons. Mais effectivement, plus le parc va être éloigné, plus la partie liaison sous-marine va être longue, et donc c'est cet ordre de grandeur. Sachant que le coût du raccordement, on ne l'a pas trop évoqué non plus, c'est entre 15 et 25 % du coût du parc. Donc, on est donc sur des chiffres quand même relativement importants. Donc, le coût du raccordement, c'est RTE qui en a la charge, et donc ça se répercute sur la facture de monsieur tout le monde.

M. David PROTHAIS, Animateur

C'est ça, le coût, c'est une question qui se reporte sur les factures, et les différentes taxes qui affèrent à la consommation d'électricité.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Damien, peut-être, précisez à combien de kilomètres des côtes on est dans cette partie-là.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Alors, dans cette partie-là... alors, je dirais qu'au-dessus du paquet, dans la zone au large de Barfleur, là, je ne sais pas comment on peut dire, au-dessus du gros paquet de petites éoliennes qui ont été posées, donc en limite de la bordure jaune, on doit être à 60-70 km de Barfleur. Je ne sais pas si on peut placer la souris, alors le gros paquet d'éoliennes là, en bleu dans la zone au large de Barfleur – voilà, oui – et puis la ligne jaune au-dessus, là, donc la bordure jaune, on est à 60-70 km.



M. David PROTHAIS, Animateur

Il est 12 h 30. On s'était donné comme heure de fin 12 h 30. Ce que je voudrais vous proposer, c'est de passer à une présentation rapide du dernier temps, sur les recommandations que vous pourriez faire, citoyens, citoyennes et acteurs associatifs et économiques, vous pourriez faire via le débat à l'État et RTE. Je vais laisser Gilles faire une présentation, et on vous invitera, en ligne, à l'issue de la réunion, à compléter cette liste en faisant des propositions, dans la continuité de nos échanges et par rapport à vos différentes observations.

Avant de faire ça, je réponds à quelques questions, mais je crois que sur le chat Sofia se charge de répondre à vos différentes interrogations sur les suites, on y reviendra en fin de réunion, il y a d'autres réunions, on versera le compte-rendu de cette réunion en ligne, ainsi que les archives, dans les prochains jours. Les éléments vous sont communiqués via le chat. La parole à Gilles sur la partie recommandations à faire à l'État et à RTE.

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Oui. On peut peut-être même aller à l'image suivante, puisqu'on a dit quels étaient les porteurs. Effectivement, dans ce qui est dans la commande qui a été formulée à la Commission pour le débat public, il y a une série de recommandations, qu'on a résumées là en cinq points, et sur lesquelles on aurait envie de vous entendre. Il y a d'abord sur les préalables à l'appel d'offres ; ça rejoint un certain nombre de questions qui ont été sur le chat tout à l'heure posées, sur quelles sont les études complémentaires qui vont être faites, qui va les faire, etc. Mais on est là dans un premier temps du travail d'analyse des situations, on va focaliser peut-être là, après ce débat public, sur un certain nombre d'espaces, et il y aura des études à faire. Donc, quelles études complémentaires sont nécessaires ? On en a déjà cité quelques-unes, on a parlé des milieux marins, on a parlé des impacts, etc., bon, il y a un certain nombre de choses. Deuxièmement, il y a sur le parc lui-même, vous l'avez, on en a déjà débattu, il y a des caractéristiques possibles de parc différentes, il y a des éléments sur les coûts, sur les prix, etc., qu'est-ce qu'il serait de bon ton de mettre, et par rapport à cette commande publique et à ce partenariat, et à cette optimisation, que mettre dans l'appel d'offres ? Ce sont des choses sur lesquelles on vous attend, en tout cas on nous attend. On a, dans chacune des réunions, qu'elles soient des ateliers présentiels, en ligne, ou des réunions publiques plus larges, posé ces questions-là. Il y a évidemment les questions de l'exploitation et du démantèlement, parce que ça, c'est important : qu'est-ce qu'on laisse ? Est-ce qu'on pourra rebâtir des projets ? Ou quels projets ? Est-ce qu'on enlève tout ? Comment ça va se passer ? Comment est-ce que le territoire profite de cette économie de l'éolien ? Vous le savez, la région en fait un de... enfin, souhaiterait que la Normandie soit une région en pointe sur le sujet de l'économie alternative, ou de l'éolien, plus précisément. Sur les conditions du partenariat – on en a parlé beaucoup, et on en parle toujours, et c'est important, avec les pêcheurs, mais pas seulement, et avec les différents territoires, comme ce projet peut servir du développement local, peut se faire harmonieusement, ou en tout cas le plus harmonieusement possible avec les pêcheurs et les usagers de la mer. Et enfin, comment est-ce qu'on suit ce projet et comment on l'évalue ?

Voilà toute une série de recommandations sur lesquelles, si vous avez encore quelques minutes en cette fin de mois d'août à consacrer au débat, volontiers. On attend votre retour, mais on peut peut-être aussi, dans les quelques minutes que nous avons là, vous entendre en conclusion peut-être sur un mot de recommandation, et sur un point qui attire... enfin, de vigilance sur lequel nous devons réagir. On est là avec Martine pour vous écouter, pour vous entendre. Peut-être que Martine d'ailleurs voudra rajouter tout à l'heure quelques mots sur les suites du débat et des questions que l'on souhaite traiter pour l'avenir.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci, Gilles, sur ce point. Je pense qu'effectivement, on peut prendre encore quelques minutes, si ça ne vous dérange pas, on a déjà débordé, mais pour réagir. Sinon, on vous enverra un lien qui permettra de nous envoyer des petites propositions via des post-its. Le lien, on vous le copiera dans le chat, et de toute façon, on a vos adresses email, on peut vous envoyer des éléments, comptes-rendus, etc., à l'issue de cette réunion. J'en profite pour dire que je vois qu'il y a des échanges sur la composition ; comme je l'ai dit, je le redis, nous avons la liste des participants, nous savons qui dit quoi et quel est le point de départ des différentes personnes, donc, oui, les propos sont attachés aux différents locuteurs. Donc, les propos des citoyens sont citoyens, et les propos des acteurs sont les propos d'acteurs, cela est très clair dans le cadre du débat public. Encore une fois, le débat public a vocation à recueillir la diversité des points de vue, qu'ils soient favorables ou défavorables, très défavorables ou très favorables à ce type d'installations, et on le fait en analysant qui le dit, et en tenant compte bien sûr que la parole d'un normand n'est pas la même qu'un Vendéen, même si un Vendéen peut aussi se



positionner sur la politique énergétique française, mais c'est bien juste de savoir si c'est un Vendéen ou un Normand – sans stigmatiser les Vendéens et les Normands, loin de moi cette idée.

Donc, on peut... je vois qu'il y a plusieurs mains levées : André, Eloi, je vais vous passer la parole, et nous allons par la suite vous indiquer les prochains évènements pour clôturer cette réunion. Alors, André, d'abord.

M. André BERNE, FNE Normandie

Oui, merci. Bon, c'est pour dire juste un mot conclusif, parce que je pense que l'heure tourne. D'abord, je voulais dire que de mon point de vue, il faut quand même hiérarchiser les points de vue. Je pense que, sans offenser les gens qui défendent les paysages, des points de vue relatifs par exemple au réchauffement climatique sont quand même essentiels. Je rappelle que si on dépasse plus de 2 degrés de réchauffement climatique, il y a à peu près la moitié de la Terre qui sera complètement invivable. Donc, le développement des énergies non productrices de gaz à effet de serre et d'énergies renouvelables est quelque chose de fondamental pour l'humanité. On parlait de la pêche, etc., mais si on a 5 degrés de plus sur Terre, il n'y aura plus de poissons, il n'y aura plus de pêcheurs, il n'y aura plus personne. Ça, il faut bien s'en rendre compte.

Alors, sur le sujet, bon, d'abord, je voudrais remercier les organisateurs, parce que c'était extrêmement bien organisé, tout le monde a pu prendre la parole, et puis je trouve que c'est beaucoup plus calme, et moins, entre parenthèses, agressif que lorsqu'il y a des réunions publiques physiques, si je puis dire. Ça, c'est un bon point, on peut s'écouter.

Deuxième point, pour nous, il y a quand même, je le répète, le sujet des études et des méconnaissances, donc ça nous sera très difficile de nous prononcer entre, par exemple, faire des petits parcs ou des grands parcs. Bon, il y a quand même un principe général, c'est qu'il vaut mieux concentrer les nuisances que les disperser, en environnement. Voilà, donc, peut-être que ça milite peut-être un petit peu quand même sur le sujet d'agrandir les parcs déjà existants, parce qu'on concentre les nuisances au lieu de disperser.

Je voulais aussi parler d'un sujet dont on n'a pas parlé, mais je tiens à le dire, c'est que pour nous, il y a un sanctuaire absolu sur lequel nous souhaitons qu'il n'y ait strictement aucune énergie marine renouvelable, ce n'est pas sur la carte, mais un petit peu quand même, c'est à l'ouest du Cotentin, c'est la mer anglo-normande, là où il y avait un projet, malheureusement pour l'instant mis sous boisseau ; abandonné, de parc d'aires marines protégées, donc marin breton. Donc, de Cherbourg au Cap Fréhel, pour nous, si on y va, ce sera un casus belli. Sur le territoire qui est étudié là, il y a aussi des zones Natura 2000 qu'il faut, je pense, vraiment préserver. Ce sont certainement, pour moi, les zones les plus intéressantes. Voilà.

Et puis, donc, moi, je vous dis merci, et à demain, puisque je viens demain.

M. David PROTHAIS, Animateur

Vous revenez à la suite de demain, c'est parfait.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Je peux répondre à monsieur BERNE ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Je vais vous laisser la parole après Eloi, Damien. Eloi avait demandé à prendre la parole, donc je vais lui proposer de la prendre maintenant.

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Déjà, merci d'avoir écouté les différents points de vue, merci pour l'organisation de cette visioconférence. Je pense que vous avez pu entendre et constater que ça suscite beaucoup d'émotion. Je ne parle pas uniquement en mon nom, parce que pour rejoindre ce que disait monsieur BERNE juste avant, on est très nombreux à avoir conscience de l'intérêt des énergies éoliennes, il ne s'agit pas du débat d'être contre les éoliennes, il s'agit de trouver le juste emplacement. Et c'est pour cela que nous militons et que nous discutons aujourd'hui. Je pense que tous les avis devront donc être écoutés, et j'espère que le débat aujourd'hui aura été l'occasion d'écouter à la fois les enjeux et les inquiétudes des pêcheurs – j'ai été très sensible à tout ce que disait Cécile tout à l'heure, c'est vraiment quelque chose d'assez grave pour la région. Nonobstant ce que disait monsieur BERNE, ce n'est pas une question de coquetterie ou d'esthétique paysagère, il y a quand même une économie du tourisme qui est importante, et qui serait impactée par l'implantation un peu trop proche des côtes des éoliennes. Donc, ce n'est pas



juste de la coquetterie, je tiens à le préciser quand même, et donc, voilà. Mais je pense que vous l'avez compris.

Ce soir, il y a le débat public en présentiel, puisque c'est un terme à la mode, même s'il est très laid, à Barfleur, je ne sais pas qui d'entre vous s'y trouvera, est-ce qu'on aura l'occasion éventuellement d'échanger sur place ?

M. David PROTHAIS, animateur

Alors, je vais laisser la Commission peut-être, Gilles, Francis ou Martine, vous avez une précision là-dessus ? Qui participe, de la Commission, ce soir ? Vous avez la réponse ?

Mme Martine BARTOLOMEI, Commission Particulière du Débat Public

Nous, on suivra en virtuel, mais pas sur place. Moi, en tout cas, et puis Francis BEAUCIRE pareil.

M. David PROTHAIS, animateur

D'accord.

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Donc, il n'y a pas de lien entre le débat de ce matin et le débat de cette après-midi ?

Mme Martine BARTOLOMEI, Commission Particulière du Débat Public

Non.

M. David PROTHAIS, animateur

Pas de lien – si, parce que la Commission est mobilisée sur l'ensemble des événements.

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Oui, mais ce que je veux dire, c'est que le contenu des propos de ce matin ne servira pas la réunion publique de ce soir, c'est ça que je veux dire. C'est-à-dire que les premières remarques qui ont été formulées ce matin ne seront pas prises en compte ce soir.

M. David PROTHAIS, animateur

Alors, enfin, je me permets, mais cette réunion de toute façon intervient dans un long processus. Le débat a commencé en 2019, donc la Commission accumule depuis 2019 tout un tas de réactions, dont cette réunion fait partie. Et je pense quand même qu'un lien sera fait ce soir, puisque nous allons échanger dans l'équipe, avec Secrétariat Général et Commission Particulière, avant la tenue de ce soir. Donc, il n'y a pas d'inquiétudes là-dessus. Après, le compte-rendu, je suis d'autant plus à l'aise, puisque ce sont les équipes, pas un prestataire, qui le réalisons, il ne sera pas disponible ce soir. Je vous le dis tout de suite, ça va nous prendre un petit peu plus de temps. Mais l'idée, c'est bien de faire le lien entre tous ces événements, soyez rassurés.

M. Eloi ASSELINE, Citoyen

Oui, oui. Non, mais j'entends bien, et je comprends les contraintes techniques, mais j'aurais trouvé intéressant que quelqu'un qui participe à la réunion de ce soir puisse faire profiter des gens qui seront présents ce soir de ce qui s'est dit ce matin. Voilà, j'aurais trouvé ça intéressant pour la consistance du débat, et dans un processus itératif où on enrichit au fur et à mesure des discussions le propos.

M. David PROTHAIS, animateur

Martine, peut-être une précision là-dessus ?

Mme Martine BARTOLOMEI, Commission Particulière du Débat Public

Tout simplement, si vous êtes là ce soir, c'est à vous de faire un peu la synthèse de ce matin. Vous êtes tout à fait... parce que là, vous apportez une information à chaud, et nous, on sera là pour porter des compléments, mais si... jetez-vous à l'eau ce soir.

M. David PROTHAIS, animateur

Une invitation...

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Pour la maîtrise d'ouvrage, nous aurons une continuité, puisque ce sera moi et Jacques qui serons présents.



M. David PROTHAIS, Animateur

L'occasion de vous passer la parole, Damien, parce que vous l'aviez demandée, pour apporter des précisions à ce qui a été dit. Et d'ailleurs, je glisse au passage une question, j'exhume une question d'Éléonore, on a parlé de paysage, et Éléonore avait réagi dans le chat en disant « est-ce que vous travaillez aussi avec le Ministère de la Culture sur les questions de patrimoine ? », puisque vous êtes plutôt Ministère de la Transition écologique. Donc, est-ce qu'il y a des passerelles sur ce sujet ? C'est l'occasion de la glisser.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Alors, je vais d'abord répondre à une inquiétude de monsieur BERNE sur l'ouest Cotentin : les travaux de planification qui ont été validés par les préfets coordonnateurs, donc qui spécifient les vocations de chaque espace maritime, puisque l'espace maritime Manche Mer du Nord a été séparé en zones homogènes d'un point de vue environnemental – donc, l'ouest Cotentin, proche côtier, n'a pas de vocation énergies marines renouvelables. Seule la pointe derrière les îles anglo-normandes a une vocation énergies renouvelables, au titre d'éoliens flottants qui arriveront peut-être dans les années à venir, mais aujourd'hui, il n'y a pas de vocation énergies marines renouvelables sur l'ouest Cotentin.

Sur les aspects Direction Régionale des Affaires Culturelles et des architectes des bâtiments de France, donc lorsque nous avons conduit les travaux de concertation au sein du Conseil Maritime de Façade, et puis la réunion du débat public qui a eu lieu en janvier à Saint-Vaast, par deux fois donc, nous avons eu le retour sur le risque lié au classement UNESCO des tours Vauban, ce qui a finalement pour l'État déclenché la mise en œuvre de nouvelles études visant à mesurer cet impact potentiel d'un parc éolien sur le classement UNESCO, ou la possibilité qu'un parc éolien puisse se faire au large de cet espace maritime. Aujourd'hui, c'est bien l'État qui est porteur du projet. L'État travaille pour l'intérêt général, et l'État, s'il se lance dans ce projet – s'il se lance dans ce projet – et en tout cas sur cet espace maritime, c'est pour que le projet aboutisse. Il est hors de question d'être par exemple... de lancer un appel d'offres en proche côtier si déjà dans nos études, on sait qu'au Tribunal Administratif, ce projet, de toute façon, il ne va pas passer, il ne va pas passer puisqu'on n'aura pas la possibilité de défendre l'atteinte par exemple aux biens UNESCO, ou bien au classement UNESCO des tours Vauban. Donc, il n'y a pas d'intérêt pour l'État d'aller dans ce sens. Donc, on a actuellement une étude qui est en cours, par deux cabinets externes à l'État, qui sont en train de nous proposer une analyse de cet impact potentiel sur les tours Vauban. Cette étude va nous être rendue pour la phase 1, donc au mois de septembre de façon officielle, en présence de la DRAC – de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – et des architectes des bâtiments de France, pour qu'eux puissent être critiques sur cette étude, et pour que l'État finalement puisse avoir des éléments très, très factuels. Alors, ça ne dit pas que dans 5 ans, lorsque le projet va être en autorisation, le juge administratif dirait autre chose. Mais malgré tout, ça permet à l'État de dédouaner son projet, et de se dire qu'il y a des possibilités ou pas que ça se fasse. Et puis, pour donner les différentes phases de cette étude, elle va jusqu'à une étude complémentaire ; la dernière phase, ce serait de proposer à l'État, par exemple, un agencement de parcs qui aurait le moins d'impacts visuels sur la côte, et en fonction de lieux prédéterminés sur la côte.

Donc, voilà, c'est toujours l'effet d'évitement – alors, c'est vrai qu'on est hors écologie, on est sur de l'évitement paysager, mais maintenant on fait de l'évitement, éviter-réduire-compenser, il est sur tous les domaines, il est sur toutes les activités, il n'est pas que sur l'écologie. C'est beaucoup plus large.

L'ensemble des données qui sont disponibles pour le public, elles sont importantes. C'est vrai que le site, tout ce qu'on a mis en œuvre pour informer le public est très important, le site du débat public a rajouté, la Commission a rajouté des études de l'étranger – il y a beaucoup d'informations. Et maintenant, ce n'est pas simple de tout s'approprier, donc il faut y aller peut-être par thématiques, par ressentis personnels, mais il faut avoir aussi malgré tout, au-delà de son ressenti personnel ou de ses thématiques propres, avoir un regard transversal sur l'ensemble des contraintes. Et comme je le disais, dans tous ces travaux, c'est qu'il n'y a pas de zone verte, il n'y a pas une zone qui va ressortir : « c'est là que ça doit être ». Non. Il y a toujours un usage, il y a toujours un potentiel impact environnemental, il y a toujours quelque chose qui se passe, partout. Ce n'est qu'un consensus, un choix par rapport à une politique générale qui est aujourd'hui celle de pouvoir produire de l'énergie décarbonée, dans un schéma de l'État qui a pour but avant tout de ne pas consommer d'énergie, de réduire sa consommation d'énergie. La première énergie bas-carbone, c'est celle qu'on ne consomme pas, et c'est bien dans cette dynamique que se place l'État. Et la transition écologique avec ces énergies renouvelables, c'est le dernier pilier : d'abord, je ne consomme pas, après je suis efficace, et après seulement, je mets en place des énergies renouvelables. C'est le troisième pilier de la transition énergétique.

Donc, voilà, pour conclure pour l'État.



M. David PROTHAIS, Animateur

Merci de cette précision. Je suis attentif à l'heure, nous avons débordé d'une vingtaine de minutes, c'est beaucoup, mais c'était important qu'on ait ce temps d'échanges – qui n'épuise absolument pas le débat, on le voit bien, on le constate. Je pense qu'on a une diversité de points de vue, on a eu des interventions d'André et Eloi en fin de réunion qui l'illustrent bien. Je vais proposer à la Commission de prendre la parole pour faire un petit mot sur les suites données à cette réunion. Je ne sais pas si Martine, ou si Gilles, vous souhaitez intervenir ? Il y a le support également qui vous présente différentes modalités, parmi d'autres. Le débat est foisonnant. Est-ce que...

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Un mot, et puis peut-être que Martine complète...

Mme Martine BARTOLOMEI, Commission Particulière du Débat Public

J'entends de façon hachée. On n'entend plus rien.

M. David PROTHAIS, Animateur

Gilles...

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Peut-être un mot pour dire que, un peu dans l'esprit de ce qui était proposé vis-à-vis de ce soir et vis-à-vis de ces réunions, cette idée de la compilation, l'atelier qu'on a fait ensemble et vécu ensemble, il est fait dans l'état d'esprit de la mise en commun, puisque ce qu'on vous a présenté, ce n'est pas le point de vue de la Commission, mais c'est le point de vue de tous ceux qui se rassemblent autour des outils qu'on met à votre disposition. Donc, pour nous, l'objectif, c'est 1) en permanence de rendre compte de ce que disent les citoyens et les acteurs de ce débat plus globalement. On a parlé de cahier d'acteurs, c'est une des formes qu'on utilise pour demander aux acteurs structurés – on parlait de FNE tout à l'heure – pour pouvoir s'exprimer, mais qui est distinct des outils qu'on a mis en place pour que chaque citoyen, individuellement, puisse le faire. On a parlé de l'application « mon point de vue en neuf étapes », on a parlé des quatre scénarios en démarrant ; la carte de l'éolien, si vous souhaitez déposer une contribution, la hiérarchiser, ou réagir aux contributions des autres, vous pouvez le faire, c'est en ligne et c'est en permanence. Si vous voulez vous exprimer personnellement, vous pouvez aller sur le site et vous pouvez déposer une contribution. Donc, faire le point en permanence et le mettre en débat, vous permettre de vous exprimer personnellement ou collectivement dans le débat. Et puis, des rencontres pour faire débat public et échanger ; c'est le cas du 29 et du 30, on va prolonger ça jusqu'à mi-août, puisque le débat a été élargi. Vous le savez, c'est un débat qui est un peu différent, puisqu'il est prévu sur non pas quatre mois comme les débats précédents, mais sur six mois, de façon à se donner le temps de l'échange. C'est toujours un exercice difficile de faire réagir tous les citoyens, on aimerait, nous, que tous les citoyens normands et français soient autour de cette démarche. C'est des fois difficile, donc on compte aussi sur vous qui êtes les plus mobilisés pour diffuser les informations qui sont là.

Nous, notre seul but, c'est d'entendre la diversité, le maximum de points de vue, et de se lancer dans une synthèse qu'on déposera à l'État au mois de septembre, et qui sera évidemment rendue publique, et sur laquelle l'État aura à répondre. Donc, voilà pour ce qui est de notre contribution. Si Martine veut rajouter, elle qui est au front cet été un peu quotidiennement, il y a des choses que j'oublie, Martine, qu'il faut compléter ?

Mme Martine BARTOLOMEI, Commission Particulière du Débat Public

Non, non. Simplement, je voulais remercier tous les participants pour la richesse de l'échange, et excuser Francis, qui n'arrive plus à se reconnecter et qui nous entend de façon hachée. Donc, je vous remercie en son nom, voilà, et puis je vous dis à bientôt.

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Francis BEAUCIRE est notre Président.

M. David PROTHAIS, Animateur

Voilà. Vous pouvez retrouver leur profil sur le site du débat, vous voyez l'ensemble de la Commission. Des membres, comme je le disais en introduction, indépendants et neutres dans cette affaire, ils ne sont pas là pour donner leur point de vue sur le sujet, mais organiser et rendre compte de ce que les citoyens disent de ce projet et de ce débat, et de l'ensemble des parties prenantes, FNE, acteurs économiques, etc., on en a parlé.



Je vous propose qu'on en reste là. Comme je le disais tout à l'heure, le sujet n'est absolument pas épuisé, et on vous invite à poursuivre jusqu'au 19 août, soit en ligne, soit en présentiel – même si c'est vrai que le terme n'est pas très joli, mais il ressort d'autant plus de la crise sanitaire aujourd'hui, qui nous invite à distinguer les deux modes. En tout cas, n'hésitez pas à en parler autour de vous, et à venir nombreux à Barfleur ce soir, et à la conférence en ligne demain. On vous tient au courant des suites de cet atelier.

Un grand merci à toutes et à tous de votre participation, et j'espère que vous reviendrez contribuer via une des modalités qui vous est proposée à ce débat public, et que vous en suivrez les suites. Voilà. Un grand merci à tous. On va vous quitter et vous laisser déjeuner, je crois que c'est un déjeuner bien mérité après bientôt deux heures et demie d'échanges. Merci à tous. Et merci à l'équipe précieuse pour animer cet événement, et une bonne journée à tout le monde.

